

FONDÉ EN 1910

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 110

MONTREAL, LE MERCREDI 19 MAI 1999

87¢ TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Une campagne à l'américaine

Toutes les campagnes électorales se font désormais «à l'américaine» et ressemblent souvent au film *Règlements de comptes* à OK Corral de John Sturges, un classique du western. Les élections israéliennes de lundi ne font pas exception. Le travailliste Eyouud Barak l'a remporté sur le conservateur Benjamin Nétanyahou parce qu'il a su tirer parti des «petits conseils» d'un «communicologue» américain.

«L'économie, stupide!» Ce mot d'ordre a été le billet d'entrée de Bill Clinton à la Maison-Blanche en 1992 face à un George Bush trop occupé à guerroyer dans les sables du Koweït et de l'Irak. *«It's the economy, stupid!»* a fait la gloire de James Carville qui, cette fois, a permis au général le plus décoré d'Israël mais aux phrases balbutiantes d'écraser son adversaire «fort en gueule».

Tête de boxeur, grand, plutôt maigre, chauve, le sourire d'un alligator de Louisiane (il a longtemps vécu dans cet Etat), Carville, 55 ans, se promène avec sa bible intitulée *Ils ont tort. Nous avons raison. Manuel à l'usage de progressistes pleins d'entrain*. Il y croit vraiment: l'auteur du livre, c'est lui.

Sa recette? «Je découvre ce qui est important pour un candidat, puis je le martèle avec agressivité et énergie.» A force de rabâcher le même message, le slogan lisse certes, mais l'électeur dépité finit par y croire. Le soufflé prend toujours, estime Carville, un dur à cuire.

Dès son embauche, le 14 décembre, il a demandé à son «client» (qui paie le prix fort pour ses services) d'éviter micros et caméras et, surtout, de ne plonger dans aucun duel télévisé qu'aurait sûrement remporté Benjamin Nétanyahou.

Sur les affiches électorales, il a mis l'accent sur le soldat-citoyen, sur le général-politique, un peu comme le fut Dwight Eisenhower, le 34^e président américain. Dans ce duel électoral, Carville se mesurait à Arthur Finkelstein, un autre Américain qui avait l'avantage de parler l'hébreu et, surtout, d'avoir déjà conseillé Nétanyahou en 1996. Cette année-là, «Bibi» avait défait par moins de 1 % des voix le travailliste Shimon Peres grâce, surtout, à une «petite phrase» conçue par son «mentor» américain: «La paix dans la sécurité.»

L'argument sécuritaire n'a pas marché, cette fois, face à un général surnommé le «Napoléon d'Israël». Carville l'a vite compris et s'est empressé de concocter une question toute simple pour les spots publicitaires: «Pourquoi Nétanyahou devrait-il conserver son emploi?»

Dans un pays où le taux de chômage a doublé depuis l'arrivée de la droite, la question était des plus assassines.

Finkelstein, lui, n'a pas trouvé de mots magiques pour sauver la peau du premier ministre sortant, trop solitaire, lâché par tous ses amis et avec lequel il s'est d'ailleurs brouillé ces dernières semaines.

Nétanyahou avait pourtant bien été formé au marketing de Finkelstein, un gourou lié à la politique la plus extrémiste des républicains américains: lancer la phrase qui tue et balayer d'avance toutes les objections possibles.

Mais voilà, le leader du Likoud était devenu un «électron libre» dans le paysage médiatico-politique israélien, qui cultive les délices de la lenteur.

Alors que «Nétanyahou est vif comme l'éclair et pense à cent à l'heure», les autres candidats «cherchent encore le mot juste, la tournure élégante ou l'exemple adéquat [...]», rappelle l'austère et indépendant quotidien *Ha'aretz*, qui précise: «Il se jette sur sa proie et la malmène dans ses serres jusqu'à ce que mort politique s'ensuive.»

Carville, un «dur à cuire» connu pour son franc-parler, son style direct et sans concessions («C'est difficile pour quelqu'un de vous frapper lorsqu'on lui met le poing sur la gueule», aime-t-il rappeler), a mis de l'eau dans son bourbon. Au lieu de conseiller à Barak d'être aussi agressif que Nétanyahou, il lui a demandé de travailler ses «petites phrases» et d'avoir des réponses moins laborieuses, plus rapides. «Bibi» le frondeur a ainsi été pris de court à plusieurs reprises durant une campagne plutôt morne et ennuyeuse.

Le duel Barak-Carville-Nétanyahou-Finkelstein a cependant déçu les Israéliens, habitués à des campagnes électorales où le contenu prime toujours sur le contenant. Ils se sont d'ailleurs plaints d'avoir eu une campagne trop «américanisée». «Where's the beef?», auraient-ils pu dire en parodiant un slogan de hamburger bien connu dans les années 80.

Ce n'est pas la première fois que des stratèges américains exportent leurs services outre-atlantique. Stanley Greenberg, qui a secondé Carville en Israël, a aussi un beau tableau de chasse: il a conseillé le Britannique Tony Blair et l'Allemand Gerhard Schröder.

Bill Clinton, qui avait maille à partir avec Nétanyahou, s'est empressé de féliciter, chaleureusement dit-on, Eyouud Barak. La Maison-Blanche a rappelé une évidence: James Carville est un homme libre et ses actions ne sont nullement soutenues par le président américain.

Cela crève les yeux

MÉTÉO

Montréal Nuageux. Risque d'averses et d'orages. Max: 23 Min: 14	Québec Nuageux. Max: 25 Min: 12
--	--

Détails, page B 4

INDEX

Annonces B 7	Le monde B 6
Avis publics B 4	Les sports B 8
Culture B 10	Montréal A 3
Économie B 2	Mots croisés B 4
Éditorial A 8	Politique A 6
Horizons B 1	Télévision B 9

www.ledevoir.com

HORIZONS

Josée Blanchette:
Le bonheur, rien
de moins, page B 1



LES ACTUALITÉS

Ontario: Harris profite
de la division de ses
adversaires, page A 5



LE MONDE

Israël: les Arabes
restent prudents,
page B 7

Les Mexicains relancent la corrida Québec-Canada

MARIO CLOUTIER
ENVOYÉ DU DEVOIR AU MEXIQUE

La polémique Québec-Ottawa sur le Mexique a repris de plus belle hier lorsqu'un éditorial du plus grand quotidien mexicain a fait la leçon au gouvernement fédéral canadien en suggérant qu'il laisse une place au Québec à la table de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-améri-

cain). Cette mise au point a plu au premier ministre Bour- chard, dont la politique gouvernementale récente veut justement réclamer une voix pour le Québec au sein d'orga- nismes internationaux.

«Devant la force croissante des autorités régionales et lo- cales, écrit le quotidien *El Universal* sous la plume de l'édi- torialiste Agustín Gutiérrez Canet, ne serait-il pas conve- nable de suggérer à nos voisins et partenaires de l'ALENA la

création d'un mécanisme, au sein de l'accord, de consulta- tion et de participation de ces autorités provinciales. Le conseil européen fonctionne ainsi avec l'Union européenne. Sa création en Amérique du Nord aiderait la communica- tion et éviterait, peut-être, des désagréments aux gouverne- ments fédéraux, comme ce qui est arrivé au Canada.»

VOIR PAGE A 10: MEXIQUE

■ Québec étudie un projet de 600 millions au Mexique, page B 2

La sœur roulante!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«ATTENTION, la sœur roulante arrive!» Riant aux éclats, sœur Annette, 86 ans, n'a pas eu peur de chausser ses patins et de faire ses premiers pas avec l'aide de Diane Pépin. Toujours active malgré son âge vénérable, la religieuse de la Congrégation des petites sœurs franciscaines soigne les patients d'un hôpital du Massachusetts depuis maintenant 57 ans.

Chant de liberté

Une heureuse surprise pour un festival en dents de scie:
The Cradle Will Rock, de Tim Robbins

ODILE TREMBLAY
ENVOYÉE DU DEVOIR À CANNES

S'il existe un Américain des grands studios à ne pas connaître dans sa chair les blessures subies par plusieurs de ses compatriotes en compétition sur la Croisette, crucifiés par la critique et se promettant bien de ne jamais y remettre les pieds, c'est Tim Robbins. «Vous êtes si gentils, de vrais toutous», susurrerait-il hier à la meute approuvée des journalistes qui venait de réserver une salve d'applaudissements à son *The Cradle Will Rock*. En 1992, Cannes lui avait offert la palme du meilleur acteur pour son rôle dans *The Player* d'Altman. Cette fois, son propre film sous le bras, flanqué d'une pléiade d'interprètes presti- gieux souriant toutes dents dehors (Vanessa Redgrave, Emily Watson, Susan Sarandon, etc.), il n'avait pas à se faire de bile, Tim Robbins. La partie était gagnée, et son opus a été l'un des mieux accueillis de la compétition. Le cinéaste de *Dead Man Walking*, avec son troisième long métrage, réservait hier une des heureuses surprises à ce festival en dents de scie, soudain secoué par un cri de ralliement.

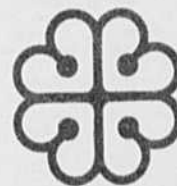
Remontant le cours du temps à New York, *The Cradle Will Rock*, s'inspirant d'événements réels survenus au cours des années 30, tissées d'intolérance et de propagande anti-rouge, raconte l'acharnement d'Orson Welles, alors jeune metteur en scène de théâtre, à monter une comédie musicale controversée sur le thème de la répression, pendant que les Randolph Hearst et

Nelson Rockefeller essaient de bâillonner la création. Ce film bien ficelé, interprété de main de maître par son armada de choristes et culminant sur une pièce de résistance remarquable avec la représentation pirate d'une pièce interdite, est un hymne à la liberté d'ex- pression, un film engagé comme on n'en voit plus guère. Ce n'est pas que Robbins renouvelle quoi que ce soit dans une mise en scène somme toute con- ventionnelle, mais il y imprime un souffle et un rythme qui confirment son grand talent de réalisateur. Une émotion, une révolte, une vraie di- gnité le parcourent. A moitié comédie musica- le protest song, à moitié grande fresque sociale d'une époque noire, chacun y joue sa partition avec brio, à commencer par la jeune Emily Wat- son (l'interprète primée à Cannes dans *Breaking The Waves*) en chanteuse des rues recyclée dans l'art dramatique. Mais Susan Sarandon en attachée culturel- le de Mussolini en mission à New York, Vanessa Red- grave en comtesse plus progressiste qu'il n'y paraît, John Turturro en artiste résistant et Angus Macfadyen en flamboyant Orson Welles sont merveilleux aussi.

«Nous ne vivons plus dans ce monde de répression, pré- cisait Tim Robbins en conférence de presse. En démoc- ratie, les vrais ennemis de la liberté sont intérieurs. Ils couchent avec l'autocensure et les compromis, mais le po- tentiel de liberté, chacun le porte en soi. Mon film évoque un trait constant de la nature humaine. D'un côté existent des personnes qui aiment l'art, de l'autre, des gens qui le

Weiner a tenté de régulariser sa situation

■ À lire, page A 3



Le projet du GRAND Canal refait surface

Ottawa et Washington
pourraient détourner
les eaux de la baie James
vers les Grands Lacs

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le projet du GRAND Canal, qui prévoit de détourner les eaux douces de la baie James vers les Grands Lacs et le centre assoiffé des États-Unis, refait surface devant la Commission mixte internationale (CMI) dans le cadre du récent mandat que lui ont confié Ottawa et Washington.

C'est ce qu'a confirmé au Devoir le porte-parole de la commission, Fabien Lengellé, en précisant que l'organisme responsable de la gestion des eaux limitrophes «ferait le point» au cours des prochains mois sur les principaux projets connus d'importation et d'exportation d'eau «dans ou à partir des Grands Lacs». La commission, a-t-il dit, soumettra sa réflexion sur ces projets dans le rapport intermédiaire qu'elle doit soumettre aux deux gouvernements en août.

M. Lengellé a précisé que l'examen du projet de GRAND Canal et des autres projets de détournement mis en avant depuis quelques décennies sera somme toute «sommaire» et ne vise pas à donner le feu vert à l'un ou à l'autre. La commission internationale, a-t-il dit, considère ces projets comme autant «d'hypothèses» dont elle veut en somme déterminer de prime abord s'ils sont réalisables ou farfelus, ce qui donnera une indication aux gouverne- ments quant à la pertinence d'aller plus loin.

Ce mandat de la CMI vise à faire le point sur les impacts des exportations d'eau dans les bassins hydrographiques communs aux deux pays ainsi que sur la possibilité qu'ils

VOIR PAGE A 10: CANAL

Eaton est à vendre

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Eaton s'est mise en vente. N'ayant pu relever le défi d'une relance orchestrée après avoir évité la faillite, l'entreprise plus que centenaire a décidé de répondre aux pressions et d'entreprendre des démarches afin de «maxi- miser l'avoir de ses actionnaires».

Dans un communiqué émis hier, le président du conseil, président et chef de la direc- tion Brent Ballantyne a souligné que l'entreprise «s'affaire à évaluer un cer- tain nombre de solutions stratégiques en vue de maximiser l'avoir de ses action- naires. Le conseil d'administration d'Ea- ton a d'ailleurs formé un comité consul- tatif spécial, regroupant cinq adminis- trateurs indépendants, pour superviser cette démarche». Ce comité spécial sera conseillé par Scotia McLeod alors que l'actionnaire majori- taire, la famille Eaton, s'en remettra aux conseils de la fir- me NM Rothschild & Sons.

«Par cette initiative, nous voulons d'abord et avant tout valoriser l'avoir des actionnaires. Au cours des derniers mois, un certain nombre de parties ont fait part à Eaton de

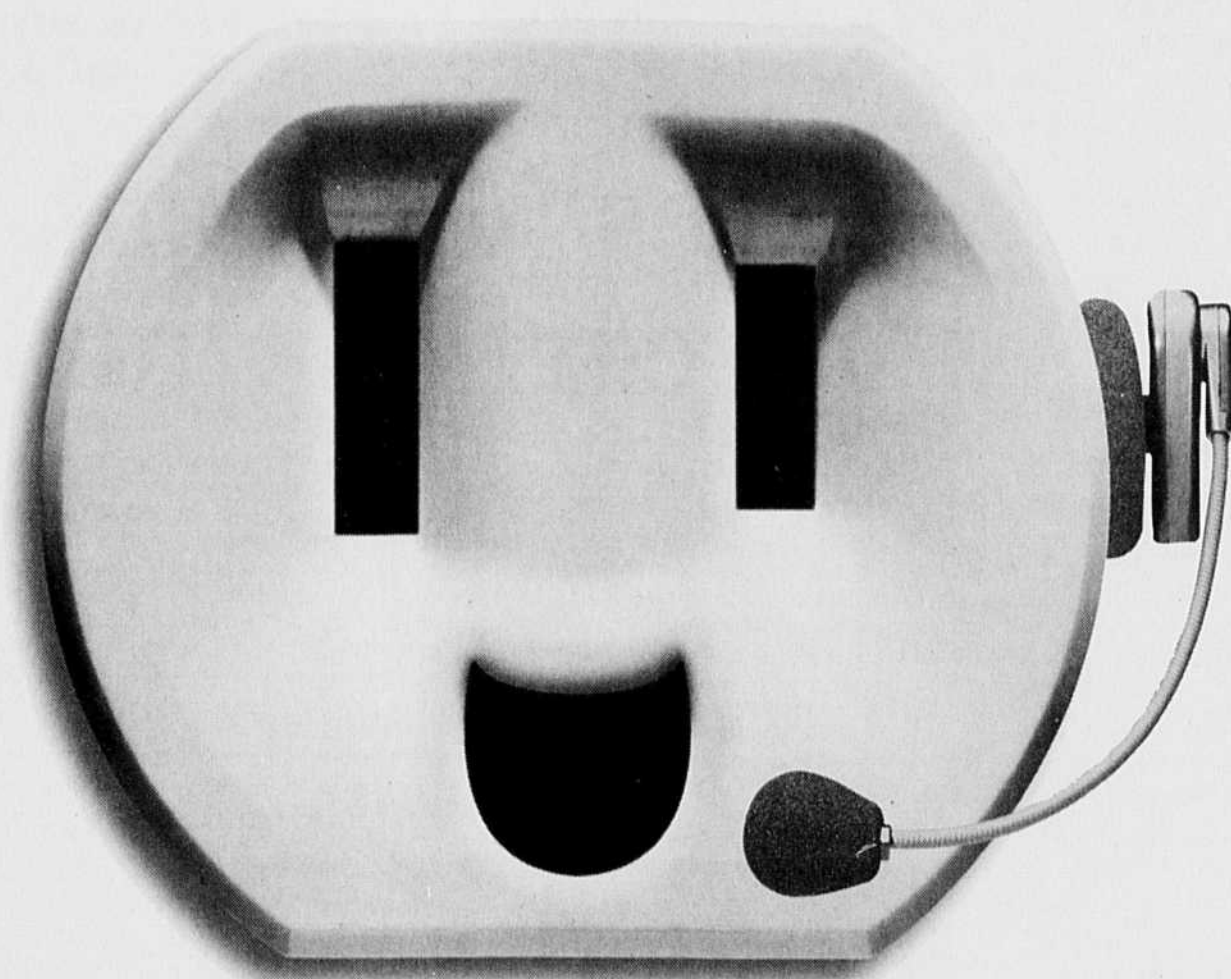
VOIR PAGE A 10: EATON

Mozart Plus à la basilique Notre-Dame

■ À lire, page B 9



7 78313 00066 5



Pour bien vous servir, même en période de conflit

En raison du conflit de travail en cours, nous avons pris les mesures nécessaires pour **assurer le maintien de nos services** essentiels.

D'ici à ce que la situation revienne à la normale, nous mettrons tout en œuvre afin de poursuivre la relève de nos compteurs. Il est possible que votre consommation soit estimée afin d'éviter une trop longue période de facturation. **Rassurez-vous.** Le cas échéant, elle sera rajustée dès que nous obtiendrons le relevé de votre compteur.

Dans l'intervalle, nous vous conseillons de :

***payer votre facture au comptoir ou au guichet de
votre institution financière plutôt que par la poste.***

Cette simple mesure évitera un retard dans l'encaissement de votre paiement.

Nous nous excusons des inconvénients que cela pourrait vous causer et ***vous remercions de votre compréhension.***

Les Services à la clientèle

LE DEVOIR

MONTREAL

Apparence de conflit d'intérêts

Weiner a tenté en mars de régulariser sa situation

Louise Harel attend un rapport à la suite de la plainte de l'opposition

Depuis une semaine, l'affaire Weiner alimente les conversations à l'hôtel de ville de Montréal. Les contradictions et les demi-explications du conseiller municipal nourrissent l'ambiguïté de laquelle Pierre Bourque prend de plus en plus ses distances.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le conseiller municipal Gerry Weiner a apporté une modification en mars dernier à son statut au sein du Groupe Développement Général inc. qui a une portée rétroactive à juillet 1998. Mais cette démarche ne change vraisemblablement rien à la situation de conflit d'intérêts dénoncée par l'opposition officielle montréalaise.

Ainsi, l'inspecteur général des institutions financières a reçu une «déclaration modificative de correction» par laquelle l'épouse de Gerry Weiner, Judith Weiner, assume les postes d'administratrice et de présidente. Ce changement a été enregistré le 4

mars, soit la veille du dépôt à la Ville de Montréal du projet de construction commerciale et domiciliaire face au canal de Lachine, sur le terrain adjacent au marché Atwater.

Le promoteur de ce projet, Développement Atwater inc., a comme premier actionnaire Le Groupe Développement Général inc. Et cette dernière société est dirigée par une compagnie à numéro dont les deux seuls actionnaires sont M. et Mme Weiner.

Les pièces de ce puzzle complexe ont donc été déplacées, mais rien n'a changé sur le fond du problème. L'inspecteur général des institutions financières est formel: depuis le 28 octobre, le holding a à sa tête Gerry et Judith Weiner. Aucune modification n'a été

enregistrée, comme l'y oblige la loi.

De plus, le code d'éthique des élus montréalais traite des conflits d'intérêts qui passent par le conjoint. «Un membre du conseil doit faire en sorte que son conjoint n'ait pas d'intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la Ville», peut-on y lire. Cela ne s'applique toutefois pas lorsque «l'intérêt de la personne consiste dans la possession d'actions d'une compagnie qu'elle ne contrôle pas, dont elle n'est ni un administrateur ni un officier et dont elle possède moins de 10 % des actions émises donnant le droit de vote», indique le code d'éthique.

Hier, lors de l'assemblée du conseil municipal, M. Weiner a reconnu avoir transféré ses intérêts à son épouse sans toutefois donner plus de détails, question de ne pas nuire à sa «défense». Or, comme le lui a fait remarquer le chef de l'opposition, Michel Prescott, il ne peut y avoir de défense puisqu'il n'y a pas de poursuite.

La plainte déposée vendredi der-

nier auprès de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, a tout au plus déclenché une vérification administrative. La ministre Harel attend un rapport au début de la semaine prochaine. Si l'analyse de l'affaire Weiner devait soulever des doutes, la ministre pourrait alors transmettre le dossier au Procureur général pour fins d'enquête avec la possibilité, par la suite, de procédures judiciaires en destitution.

Entre-temps, M. Weiner maintient la même ligne de défense, rejetant les allégations de conflit d'intérêts. Visiblement nerveux, il a cherché hier à contourner les journalistes qui le pressaient de questions.

Quant au maire Pierre Bourque, le soutien qu'il accorde à son collègue semble être sur une pente descendante depuis la semaine dernière. «C'est à lui à faire face à la musique, pas au maire. [...] Jusqu'à preuve du contraire, je vais l'appuyer», a-t-il commenté hier.

Rapport du Vérificateur

Retour vers une gestion rigoureuse?

La Ville n'est pas en mesure d'établir le nombre exact de ses employés

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Vérificateur de la Ville de Montréal impute au directeur général un certain redressement de la gestion de la municipalité. Mais cette analyse survient alors que le maire Pierre Bourque a récemment décidé de se départir de l'actuel directeur général, Gérard Divay.

«La présence d'un directeur général a été bénéfique. Dans certains dossiers, le directeur général est intervenu pour apporter des correctifs, ce qui n'était pas le cas auparavant. [...] On s'en retourne vers une gestion rigoureuse», a indiqué hier le Vérificateur, Guy Lefebvre, lors de la présentation annuelle de son rapport pour l'année 1998.

M. Lefebvre a également noté que la Ville de Montréal est incapable de déterminer de façon exacte le nombre d'employés à son service. Le Service des finances et du contrôle ne donne qu'un portrait partiel des effectifs, éliminant de ses statistiques tout ceux qui ne sont pas permanents.

Or, en 1997, les employés occasionnels (auxiliaires et contractuels) représentaient 49 millions en salaires, soit 8,4 % de la masse salariale totale. «Ce que nous mesurons définit ce que nous pouvons gérer. La connaissance des effectifs est un élément clé de l'information décisionnelle», peut-on lire dans le volumineux rapport.

Toujours sur le plan de la gestion du personnel, M. Lefebvre note que si l'administration municipale a procédé au cours des dernières années à des réductions de personnel, ces dernières ne sont pas «rattachées à des changements de structure et à des méthodes de travail ni à l'abandon de services aux citoyens, et avec le temps, les niveaux des effectifs risquent de se rétablir aux niveaux initiaux puisque la charge de travail demeure la même», écrit le Vérificateur.

D'autres éléments du rapport pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998 ont leur importance. Ainsi, le Vérificateur souligne que le Service des travaux publics et de l'environnement n'a absolument pas tenu compte des recommandations qui lui avaient été faites l'année dernière



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Le Vérificateur de la Ville de Montréal, Guy Lefebvre.

dans le cadre du programme de réfection routière.

Ainsi, le manège d'une poignée d'entrepreneurs qui semblent s'entendre sur les prix, qui ont par ailleurs gonflé au fil des ans, se poursuit. Dans certains cas, les compétiteurs deviennent les fournisseurs ou les sous-traitants des compagnies qui ont décroché les contrats.

«Toutes les phases de la gestion des travaux de réfection routière montraient des faiblesses de contrôle. Les dossiers étaient incomplets et mal documentés à un point tel qu'il était presque impossible de savoir si la Ville en avait pour son argent», rappelle M. Lefebvre.

Ce dernier mentionne également le problème récurrent des investissements à long terme (programme triennal d'immobilisations) pour lesquels Montréal ne consacre toujours pas suffisamment d'argent comptant. Les travaux de protection atteignent plus de 60 % des prévisions.

Pourtant, il y a deux ans, après que le ministre des Affaires municipales ait entrepris des vérifications en profondeur, la Ville de Montréal avait présenté un plan d'action par lequel elle s'engageait à payer au comptant une part croissante des travaux d'immobilisations. En 1998, au lieu des 20 millions prévus, Montréal n'aura investi que six millions comptant.

Un Festival de jazz sans musiciens?

La Guilde des musiciens du Québec lance un appel au boycottage

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Après la bataille de Notre-Dame de Paris et des bandes musicales préenregistrées, la Guilde des musiciens du Québec se concentre sur un autre front: après deux ans de négociations vaines avec le Festival international de jazz de Montréal, la guilde a appelé hier les musiciens canadiens et américains à boycotter l'édition 1999. Abasourdi, indignée, la direction du FIJM a répliqué de façon cinglante à la guilde en l'accusant de vouloir, pour une troisième année consécutive, bousiller son événement qui fêtera ses 20 ans cet été.

Les négociations de la convention collective entre la Guilde des musiciens du Québec et l'ADISQ — qui représente la FIJM — sont aujourd'hui en arbitrage. La guilde réclame que le festival, en tant que producteur, engage des musiciens en vertu de la Loi québécoise sur le statut de l'artiste. Mais le festival, qui se considère comme un diffuseur, demande pourquoi la guilde veut «déposséder les vrais producteurs, souvent le groupe de musiciens lui-même, de leurs droits fondamentaux sur leurs spectacles». Alain Simard, du FIJM, a sa petite idée là-dessus. «On veut forcer le festival à percevoir les cotisations syndicales à la source parce que la guilde n'est pas capable de le faire elle-même...»

En 1997, le retrait d'une subvention



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pas de musiciens au Festival de jazz cette année? S'il faut en croire la Guilde des musiciens du Québec, c'est ce qui arrivera si une entente n'est pas conclue avec les organisateurs. Ceux-ci dénoncent la «tentative de manipulation» dont ils font l'objet et qualifie l'action

de 30 000 \$ promise par la guilde en guise de représailles avait entraîné l'annulation d'une douzaine de spectacles extérieurs. L'an dernier, rappelle l'Équipe Spectra, qui organise le FIJM, «la guilde avait réussi à extorquer, sous la même menace, un montant forfaitaire de 50 000 \$ du FIJM et des Franco-Folies en échange de la paix syndicale». Cette fois-ci, avec la menace de boycottage, la guilde va plus loin. «C'est une situation qui perdure, ça fait déjà deux ans qu'on a des problèmes», a expliqué

Gérard Masse, du syndicat des musiciens. La guilde accuse le FIJM d'avoir remis le dossier entre les mains de l'ADISQ, «qui ne connaît pas grand-chose au show-business».

Mais l'édition 1999 du FIJM, qui doit avoir lieu du 1^{er} au 11 juillet, est-elle en danger? Alain Simard et le FIJM disent refuser de céder à la «tentative de manipulation des médias et d'intimidation illégale» de la guilde. Les avocats de Spectra et de l'ADISQ s'occupent du dossier et des pour-

suites judiciaires contre le syndicat sont envisagées. Le FIJM martèle donc que la vingtième édition n'est pas en danger puisque «le festival respecte en tout point la loi dans le cadre de la négociation d'une première convention collective». En fait, selon l'ADISQ et Spectra, c'est la guilde qui est dans l'illégalité puisque le recours aux moyens de pression lors du processus d'arbitrage d'une première convention collective pour le secteur de la scène est interdit.

N'empêche que la guilde n'entend pas à rire, et lorsqu'elle envoie un mot d'ordre, elle a l'intention de le faire respecter... «En effet, dit Gérard Masse, on peut avoir des recours contre [ceux qui se risquent à défier l'interdit].» Amendes ou avis de suspension, Gérard Masse préfère insister sur le fait que ses membres sont bien informés sur la situation. «C'est une démarche très diplomatique», dit Gérard Masse.

«On a eu un comportement syndical exemplaire», insiste Gérard Masse. C'est rare qu'un syndicat subventionne un événement appartenant à l'entreprise privée», ajoute-t-il en parlant de la subvention de 30 000 \$ dont le versement s'est interrompu il y a deux ans. M. Masse affirme aussi que des ententes sont signées avec d'autres gros festivals québécois, comme le Festival d'été de Québec ou celui de Lanaudière, et il ne comprend pas pourquoi le FIJM se «braque» de la sorte.

AUX SOURCES DE LA VIE

Martial BOUCHER

Aux sources de la vie 1^{re} secondaire

Enseignement moral et religieux catholique.

320 pages — 15,70 \$

LIDEC inc. (514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

ENEZ RENCONTRER

Marie-France **Hirigoyen**

auteur du livre

Le harcèlement moral

ÉDITIONS SYROS

Il est possible de détruire quelqu'un juste avec des mots, des regards, des sous-entendus...

le jeudi 20 mai de 19h00 à 20h30

À LA LIBRAIRIE

Champigny

4380, rue SAINT-DENIS, tél. : (514) 844-2587

métro Mont-Royal

Jacques Godbout

JACQUES GODBOUT

Opération Rimbaud

« Un roman tordu, certes, mais tordu drôle. »

Réginald Martel

LA PRESSE

« Un thriller des plus déjantés. »

Alexis Liebaert

L'ÉVÉNEMENT DU JEUDI

160 PAGES • 19,95 \$

Seuil

Entrez dans l'histoire de Montréal...

Journée « portes ouvertes »

Le dimanche 23 mai 1999 de 11 h à 16 h à l'hôtel de ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est métro Champ-de-Mars

- Entrez dans l'histoire de Montréal en signant le livre d'or et découvrez quelques facettes de l'histoire de l'hôtel de ville grâce à une exposition thématique.
- Rencontrez le maire de Montréal, M. Pierre Bourque, et les membres du conseil municipal.
- Participez aux visites guidées de l'hôtel de ville et venez découvrir, pour la première fois, les chambres fortes des archives de même que des documents inédits sur Montréal.
- Profitez-en également pour vous procurer, au bas prix de 5 \$, la carte Accès Montréal. Apportez avec vous une photo, une preuve de résidence et une pièce d'identité.

Musique d'ambiance
Distribution de ballons
et maquillage pour les enfants

MONTRÉAL

• MONTRÉAL •

Rapport de la Régie régionale de la santé

La consommation de drogues multiples est en hausse

Regain d'intérêt des toxicomanes pour la cocaïne absorbée par voie intraveineuse

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Dans la région de Montréal, on a observé au cours de la dernière année une hausse marquée de la consommation de drogues multiples chez les toxicomanes et un net regain d'intérêt pour la cocaïne consommée par voie intraveineuse.

Voilà du moins ce qui ressort du coup d'œil annuel sur l'état de la toxicomanie dans la métropole, tracé par deux chercheurs de la direction de la santé publique de la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre.

On rapporte en effet dans les centres de traitement pour toxicomanes de la région une montée en flèche des usagers traités en désintoxication pour des drogues multiples, une clientèle dont la proportion est passée de 11 % à 50 % en un an.

Dérèglement méthodologique ou réalité? Selon Serge Chevalier, auteur principal de ce portrait de la toxicomanie à Montréal, l'ampleur de ces chiffres révèle à n'en pas douter une augmentation notoire des «polytoxicomanes» qui frappent à la porte des centres de traitement de désintoxication. «Pour nous, ça veut dire que les gens qui fréquentent ces centres sont de plus en plus avancés dans leur consommation. On sait qu'alcool et cocaïne est un mélange de plus en plus fréquent», affirme ce dernier.

Bien que le nombre de décès global attribuable à tous les types de drogue soit nettement à la baisse cette année (30 %), les chercheurs s'inquiètent malgré tout du glissement inquiétant observé dans la hausse de consommation de la cocaïne par voie intraveineuse.

Comme l'héroïne, l'injection de cocaïne pose un problème supplémentaire pour la santé publique, note M. Chevalier, en raison des risques élevés de transmission du VIH et de l'hépatite qui y sont associés. Impos-

sible toutefois de dire avec précision l'ampleur de ce nouvel engouement pour la cocaïne injectable à Montréal, précise-t-il.

«Tout ce qu'on sait, c'est que depuis deux ans il y a eu une augmentation importante du nombre de seringues souillées échangées, passé de 230 000 en 1995 à 450 000 en 1997. Cela est une bonne nouvelle si on pense à la prévention du VIH, mais ça peut aussi refléter une hausse de la consommation», dit-il.

Mince consolation: Montréal demeure la ville où l'on boit le moins d'alcool, même chez les jeunes, et où les hospitalisations reliées à l'abus d'alcool sont le moins nombreuses parmi huit autres grandes villes canadiennes. Après Vancouver, Montréal décroche toutefois la palme des hospitalisations reliées à la consommation de toutes drogues confondues, avec 11 098 visites à l'hôpital et 25 décès.

Étonnamment, on remarque aussi une baisse importante des mises en accusation pour possession de drogue de la part des corps policiers. Une réalité que le Service de police de la CUM explique lui-même par un recentrage des activités vers la chasse aux trafiquants plutôt que par les coupes de budgets. «La mentalité a changé. La tolérance zéro n'est plus vraiment un dogme. La consommation est plus vu comme une victime que comme un criminel. On a beaucoup plus de gens qui travaillent maintenant sur le blanchiment d'argent que sur les stupéfiants eux-mêmes», explique l'inspecteur André Lemaire, coordonnateur du secteur sud au SPCUM.

Selon ce dernier, les services de police prennent de plus en plus le virage en faveur de la réduction des méfaits et réfèrent les toxicomanes vers des organismes impliqués dans l'échange de seringue ou la désintoxication. «Ce n'est plus l'époque de la chasse aux sorcières», conclut-il.

La réforme des structures de l'UQAM est loin de faire l'unanimité

Le syndicat des professeurs est au banc des accusés

L'UQAM est sur le point de compléter une réforme de ses structures, censée simplifier et décentraliser son fonctionnement. Certains changements névralgiques ne font toujours pas l'unanimité cependant et, encore une fois, le syndicat des professeurs se retrouve au banc des accusés.

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Les associations étudiantes de l'UQAM viennent de dénoncer — avec l'appui des chargés de cours et des employés de soutien — le «corporatisme éhonté» du syndicat des professeurs qui s'obstine, selon eux, à bloquer des changements souhaités par tous.

Ces changements sont les derniers pans d'une réforme structurelle mise en place à l'UQAM au cours des deux dernières années, qui a donné lieu à un nombre incalculable de discussions. Cette réforme, qui porte la griffe de la rectrice Paule Leduc, s'est notamment traduite par l'apparition de doyens (syndiqués, sur l'insistance des profs) et de facultés (dont une nouvelle pour les sciences politiques et le droit verra le jour en septembre).

Les changements visent naturellement à améliorer la formation, en proposant un encadrement «efficace». Il s'agit donc de décentraliser les structures le plus possible même si, pour certains, l'abolition de deux sous-commissions académiques pourrait entraîner au contraire une centralisation non voulue. Mais maintenant, les yeux sont tournés vers les deux principales instances qui discutent de programmes académiques, soit les comités de programme et la toute-puissante commission des études, qui transmettent les recommandations au conseil d'administration de l'université.

Presque tout le monde à l'UQAM a approuvé une nouvelle composition de ces deux instances, pour faire place aux employés de soutien à la Commission des études et à un chargé de cours au comité des programmes.

Mais aucun changement ne peut avoir lieu sans l'accord du SPUQ dont une clause du contrat de travail stipule que leur accord est nécessaire. Le SPUQ veut garder son poids, ce qui amène les étudiants à une vive dénonciation de la structure professorale syndicale.

«Il y a des choses qui dépassent les bornes. À chaque fois qu'il est question de modifier des règlements, il faut passer par la convention collective du SPUQ», déplore Daniel Vigneault, président de l'Association des étudiants en arts, lettres, langues et communications, appuyé par les trois autres associations étudiantes de l'UQAM.

Toutes les associations dénoncent ce qu'elles qualifient d'utilisation abusive de la convention collective. De plus, ils remettent en cause la représentativité des dirigeants du SPUQ, en rappelant que des dizaines et des dizaines de professeurs ont approuvé les changements.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
La réforme des structures de l'UQAM porte la griffe de la rectrice Paule Leduc.

Réplique

Les dirigeants du SPUQ, qui ont reçu une lettre des étudiants intitulée «Quand le mépris se nomme SPUQ», ont rétorqué sur le même ton.

Le président du SPUQ, Marc Lagana, se défend de faire fi de la démocratie comme il se défend de ne penser qu'à ses intérêts corporatistes. Il explique plutôt que «les conditions académiques auxquelles les étudiants font référence touchent nos conditions de travail, qu'on le veuille ou non. Nous ne faisons pas de distinction. Nous intervenons sur tous les fronts».

Les comités des programmes (appelés jusqu'à récemment conseils de modules) sont maintenant formés d'un nombre égal de professeurs et d'étudiants (entre trois et huit). C'est l'instance qui approuve les modifications aux programmes. Tous

s'entendent pour y faire entrer un chargé de cours. Les étudiants désirent que le chargé de cours prenne la place d'un professeur. Le SPUQ propose le maintien du nombre de professeurs et du nombre d'étudiants. Le chargé de cours, dans leur esprit, doit être en plus.

«Nous voulons conserver la parité car ces comités sont d'abord la responsabilité des profs et des étudiants. Nous ne voulons pas que l'on réduise le poids symbolique des professeurs.» Le président syndical craint par-dessus tout qu'on regroupe sous le vocable «enseignant» chargés de cours et professeurs. Il tient à sa distinction.

Quant à la Commission des études, elle est maintenant composée de six professeurs, six étudiants, deux chargés de cours, deux membres de la direction. Les deux employés de soutien sont des observateurs, tout comme les six doyens (qui seront bientôt sept). La nouvelle formule proposée, dont le SPUQ ne veut pas, prévoit huit professeurs (dont deux doyens), huit étudiants, deux chargés de cours, deux employés de soutien et quatre administrateurs. Cinq doyens et des membres de la communauté siègeraient à titre d'observateurs.

Le président du SPUQ, M. Lagana, assure que ses réserves sur la Commission des études ne sont pas motivées par une soif de pouvoir mais d'abord par le fait qu'il va y avoir trop de monde autour de la table et que les discussions seront superficielles.

«Nous voulons que la Commission des études soit fonctionnelle et garde ses pouvoirs académiques», dit-il en souhaitant qu'on débâte de nouveau de cette instance.

Commission scolaire de Montréal

Les directeurs d'école dénoncent la présidente du comité de parents

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

La présidente du Comité central de parents de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Linda Tassile, s'est attiré les foudres des directeurs d'école et des cadres scolaires pour avoir invité les parents à tenir leur bout devant les directions d'école.

L'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire et l'Association des cadres scolaires l'ont toutes deux accusée de vouloir provoquer des rapports de force malsains.

Mme Tassile a pris la parole le 21 avril dernier, lors d'une soirée consacrée aux bénévoles de la CSDM. Commissaires, directeurs d'école, cadres et parents s'y trouvaient en grand nombre.

«J'ai remercié les bénévoles et dit aux parents qu'il était parfois impopulaire de dire non à leur direction; je leur ai dit que leur rôle était parfois lourd à porter et qu'il n'était pas facile de regarder votre directeur d'école droit dans les yeux et de lui dire que vous n'êtes pas d'accord avec lui», rapportait Mme Tassile hier, quelque peu interloquée de la virulence des lettres qu'elle vient de recevoir des directeurs et cadres scolaires qui l'accusent d'entretenir un climat d'affrontement.

Dans une lettre envoyée le 3 mai dernier, le président des directeurs d'école, Pierre Emery, se désolait que la soirée n'ait pas été placée sous le signe de la reconnaissance et de la cordialité. «À la place, nous avons eu droit à une charge musclée contre les directions d'établissement, incitant les gens des conseils d'établissement à entretenir des liens équivoques et des rapports de force entre deux factions ennemies».

Conformément à la nouvelle Loi sur l'instruction publique, les parents ont des pouvoirs accrus dans l'école. Ils sont les présidents des conseils d'établissement dans lesquels les directeurs n'ont pas droit de vote. Depuis quelques semaines, les enseignants montréalais boycottent ces instances, ce qui, selon Mme Tassile, «ajoute beaucoup de stress».

Le président de l'Association des directeurs d'école estime que Mme Tassile a raté une belle occasion de prononcer un discours rassembleur. Il s'est dit indigné des propos de la représentante des parents. Cette dernière estime que la réaction à ses propos illustre la démesure qui règne en toute chose ces temps-ci à la Commission scolaire de Montréal.

Les dissidents tentent encore d'obtenir la tête de la directrice de cabinet de De Courcy

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Les commissaires dissidents de la CSDM tenteront ce soir d'arracher la démission de Danielle Riépeau, directrice de cabinet de la présidente Diane De Courcy.

Déjà, en janvier, cinq commissaires du MEMO, aujourd'hui dissidents, avaient exigé la démission de Mme Riépeau comme condition préalable à toute entente avec les neuf autres commissaires et la présidente Mme De Courcy, jugeant qu'elle ne remplissait pas son rôle de lien entre les commissaires et les fonctionnaires et qu'elle entretenait un climat d'opacité entre la présidence et les commissaires.

La présidente avait farouchement refusé de céder à ce «chantage». Ce soir, lors de leur assemblée publique, les commissaires dissidents reviennent à la charge mais en englobant la démission de la directrice de cabinet dans une proposition générale de décentralisation du budget des services alloués aux commissaires.

Le commissaire Guy Vidal, qui fera la proposition, propose de créer un nouveau poste de secrétaire (il y en a présentement deux, un pour le Regroupement scolaire confessionnel et un pour le MEMO) pour les cinq commissaires indépendants et pour les parents.

La présidence de la commission bénéficie aussi des services d'une se-

crétaire. Et d'un directeur (ici directrice) de cabinet. Les commissaires dissidents proposent d'abolir ce dernier poste «immédiatement». Ils feront valoir que ce poste est traditionnellement accordé à un regroupement de commissaires qui détient la majorité, ce qui n'est plus le cas pour le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO).

Mais les cinq dissidents auront besoin de l'appui des six commissaires du RSC pour remporter cette bataille. Interrogé hier à ce sujet, leur président, Michel Pallascio, a dit hier: «Je ne crois pas que le poste de directeur de cabinet soit indispensable.» Et, tout comme les cinq commissaires dissidents, M. Pallascio estime que la directrice de cabinet ne remplit pas son rôle à l'heure actuelle.

Le président du RSC avait lui-même un directeur de cabinet lorsqu'il était président de cette commission scolaire, mais pour une partie seulement de son mandat.

EN BREF

Les amis des Kosovars

(Le Devoir) — Quelques familles réfugiées du Kosovo sont arrivées à Montréal et ont besoin d'aide pour trouver un logement, s'orienter dans la ville, apprendre le français ou avoir quelqu'un à qui se confier. Daniel et Archa Racine ont mis sur pied le Cercle des amis des Kosovars afin de créer un réseau de bénévoles disposés à venir en aide à ces réfugiés. Les personnes intéressées peuvent joindre M. et Mme Racine au téléphone (514) 254-0023 ou 254-8609 ou par courriel (intertra@videotron.ca). Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada offre également un service téléphonique à toute personne qui désire offrir son aide aux réfugiés kosovars (1 800 597-9077).

Procédures préliminaires du Tribunal administratif

Pas de huis clos pour Molson

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Molson est tenue à une certaine transparence dans les procédures préliminaires de sa poursuite devant le Tribunal administratif du Québec pour obtenir une réduction de la valeur foncière de son amphithéâtre.

Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a tranché lundi dernier en faveur du droit du public à l'information, qui s'exerce grâce à la liberté de presse, en rejetant la demande de Molson de faire à huis clos le débat juridique sur la valeur confidentielle des documents et la nécessité d'entendre certains témoignages mais en ordonnant leur non-publication. Molson voulait donc expliquer derrière des portes closes les raisons pour lesquelles elle demandait, plus tard, le huis clos.

«La démarche préliminaire de la requérante [Molson] se résume essentiellement en une demande successive de huis clos et de non-publication, note le TAQ. Faire droit à la demande de la requérante, avant d'avoir entendu les témoins, équivaut à prononcer le huis clos par anticipation. Le Tribunal doit appliquer le principe de l'ouverture de la preuve et celui de la publicité des débats, lesquels sont les remparts contre l'arbitraire», peut-on lire dans le jugement de sept pages.

Pour M^{re} Sylvie Gadoury de la Société Radio-Canada, qui est intervenue le mois dernier afin d'éviter que les médias soient bâillonnés dans ce délicat dossier, c'est une première manche de gagnée. «Le public n'a pas été éliminé avant même que les débats commencent», a-t-elle commenté.

Lors des représentations en avril, le procureur de Molson, Pierre Galarde, a plaidé la nécessité de maintenir la confidentialité de presque toutes les informations présentées dans les rapports d'expertise. «Il n'y a aucun préjudice à l'intérêt public, aucun préjudice à la liberté de presse, aucun préjudice aux droits et libertés en opposition, mais il constitue [le débat juridique préliminaire à huis clos] le moyen utile et nécessaire pour permettre l'utilisation d'une discrétion judiciaire appropriée et constitutionnelle», avait indiqué M^{re} Galarde.

Or ce dernier devra faire témoigner, s'il le juge toujours à propos, William Daly et Joseph DeSousa, de la Ligue nationale de hockey, en public lors de la reprise des audiences la semaine prochaine. Molson estime que le Centre Molson ne vaut plus que 35 millions alors que la Communauté urbaine de Montréal en a établi la valeur foncière à 177,6 millions. C'est d'ailleurs sur cette base que la Ville de Montréal facture annuellement Molson, qui veut, ultimement, voir ses taxes municipales réduites.

CONCOURS LE DEVOIR

Rendez-vous avec votre monde

Ce vendredi

ne manquez pas de lire LE DEVOIR

et repérez le logo «The Colony»



Vous pourrez ainsi participer à notre concours et courrez la chance de gagner un voyage pour deux personnes au prestigieux «THE COLONY Beach & Tennis Resort» de Longboat Key, Sarasota, en Floride, comprenant les billets d'avion aller et retour sur les lignes aériennes Delta. Le tout est d'une valeur de 3000 \$.

Le logo «The Colony» pourra être repéré dans Le Devoir des vendredis 14, 21, 28 mai et 4 juin.

Vous pourrez vous procurer le coupon de participation dans Le Devoir des samedis 15, 22, 29 mai et 5 juin.



Delta Air Lines
avec des vols vers toutes les villes américaines

Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du Devoir, 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec H3A 3M9. Le tirage aura lieu le 21 juin 1999.

INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES

pour le droit à l'éducation des adultes tout au long de la vie

Campagne de souscription

Objectif : 35 000 \$

Du 1^{er} avril au 31 mai 99

Envoyez votre don au :

5225, rue Berri, bur.300, Montréal H2J 2S4

(indiquez si vous voulez recevoir un reçu de charité)
pour information : (514) 948-2044 p.23

• LES ACTUALITÉS •

Débat télévisé des chefs en Ontario

Lequel est le plus «anti-Harris» ?

*Feu croisé de Hampton et McGuinty contre Harris, qui profite de la division de ses adversaires*MANON CORNELIER
MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Mike Harris a été la cible d'un feu croisé de ses deux adversaires, hier, qui cherchaient l'un et l'autre à s'attirer l'appui des électeurs hostiles aux politiques du gouvernement conservateur lors du débat télévisé des chefs, organisé en vue des élections du 3 juin en Ontario.

Le premier ministre semblait bien aise de voir ainsi les deux autres se disputer le titre de celui qui serait plus «anti-Harris» que l'autre. Car le chef conservateur profite de la division du vote entre les deux partis adverses.

A ce jeu, le néo-démocrate Howard Hampton a paru plus vif et plus agressif que le libéral Dalton McGuinty durant la première partie du débat d'une heure et demie, diffusé hier sur toutes les chaînes de télévision et à la radio partout dans la province la plus peuplée et la plus riche du Canada.

M. McGuinty a été l'objet d'attaques fréquentes du néo-démocrate, qui assimile le chef libéral à un clone de M. Harris. Le libéral a toutefois retourné la pareille à M. Hampton en rappelant que c'est sous une administration néo-démocrate que la situation financière de la province s'était dégradée.

L'un et l'autre se sont toutefois acharnés sur M. Harris, dénonçant à tour de rôle les compressions budgétaires en santé et en éducation. Le leader libéral a mis en lumière les atrocités d'un système de santé prétendument exsangue qui laisse mourir des patients dans les corridors d'hôpitaux.

M. Hampton a toutefois mieux réussi à faire ressortir les choix idéologiques du gouvernement sortant: réduire les budgets sociaux afin de diminuer les impôts des riches. Le chef néo-démocrate a également insisté sur l'américanisation de la médecine en Ontario.

Entre les deux autres candidats, M. Harris était dans une position défensive, mais il a semblé à son aise. Il a fait appel à plusieurs reprises à des rapports d'experts pour justifier ses politiques.

Et il a appelé les suspects habituels au banc des accusés pour justifier la rigueur budgétaire, le gouvernement précédent et le gouvernement fédéral, ne manquant pas d'associer le libéral McGuinty à ses «cousins fédéraux».

Les trois protagonistes se sont présentés aux studios de télévision avec des objectifs très différents.

Mike Harris, qui en était, à 54 ans, à son troisième débat télévisé depuis son arrivée à la tête du Parti conservateur, en 1990, fait face à une opposition farouche. Depuis le déclenchement des élections, le 5 mai, rares ont été les journées où il n'a pas eu de démêlés avec des manifestants. Mais il n'a eu qu'à consolider les appuis dont il bénéficie déjà.

Inébranlable, il a quand même promis de poursuivre la «révolution du bon sens» entreprise en 1995. En quatre ans, il a réduit les taxes de 30 % mais a aussi diminué les prestations d'aide sociale de 20 %. Il a imposé une restructuration des municipalités, en particulier à Toronto, fermé des hôpitaux, centralisé le contrôle de l'éducation, aboli la loi anti-briseurs de grève et le contrôle des loyers.



ANDY CLARK REUTERS

Pour 46 % des Ontariens, la Révolution du bon sens est un échec, mais 48 % considèrent qu'elle fut un succès.

Pour son prochain mandat, il promet une nouvelle réduction d'impôts de 20 % et projette de serrer la vis aux assistés sociaux toxicomanes, de bannir à vie les personnes qui auraient fraudé l'aide sociale, de changer la loi pour permettre le traitement forcé des personnes souffrant de maladie mentale, et ainsi de suite. Mike Harris envoie l'image d'un homme ferme, et il y tient.

Son règne a divisé l'Ontario en deux et donné lieu, pendant quatre ans, à une multitude de manifestations et de conflits sociaux. Selon une enquête d'Angus Reid publiée lundi dans *The Globe and Mail*, 46 % des Ontariens estiment que la «révolution du bon sens» a été un échec alors que 48 % jugent que c'a été un succès. La différence est inférieure à la marge d'erreur du sondage.

Malgré cela, une majorité d'électeurs pense que le Parti conservateur est le mieux placé pour réduire les taxes, le déficit et la taille de l'État, pour promouvoir la création d'emploi et la croissance économique et pour lutter contre la criminalité.

Les priorités des citoyens sont toutefois l'éducation et les services de santé. Trois sur quatre d'entre eux seraient même prêts à oublier de nouvelles réductions de taxes si cela servait à renflouer les systèmes de santé et d'éduca-

tion ou, dans une moindre mesure, à éliminer le déficit et à réduire la dette. Ses deux adversaires en ont pris note et en ont fait le cœur de leurs programmes respectifs.

L'intérêt du chef conservateur, dans ce contexte, est que les libéraux et les néo-démocrates divisent le vote anti-Harris. Depuis le début de la campagne, il ménage le néo-démocrate Howard Hampton tout en accusant Dalton McGuinty d'être à la solde des syndicats et d'avoir conclu un accord secret avec eux. L'équipe Harris fait tout pour dépendre le chef libéral comme un être indécis et faible et ne s'en prend qu'à lui dans sa publicité télévisée à saveur américaine.

On peut lire la mention: «Il n'est pas à la hauteur de la tâche» en surimpression de la photo de M. McGuinty dans le message publicitaire du PC le plus diffusé. M. Harris est même allé jusqu'à dire que le passé d'avocat de la défense de M. McGuinty en ferait un premier ministre plus sensible aux droits des accusés qu'à ceux des victimes.

Le chef libéral, qui en est, à 43 ans, à sa première campagne comme chef de son parti, sait que la division du vote peut lui nuire et a vite fait de solliciter l'appui des néo-démocrates en début de campagne. Ce message a aussi été repris par une coalition de groupes sociaux et syndicaux qui ont décidé de se rallier derrière les candidats néo-démocrates ou libéraux les plus susceptibles de battre les conservateurs dans 26 comtés cibles. La stratégie semble pour l'instant porter fruits car les libéraux et les conservateurs sont à égalité dans les sondages alors que les néo-démocrates traînent la patte.

Signe qu'il croit peut-être avoir fait le plein de ce côté, le chef libéral a commencé, il y a quelques jours, à courtiser les électeurs conservateurs modérés. Renversant une position adoptée en février dernier, il s'est engagé à adopter une loi exigeant le dépôt de budgets équilibrés et à ne pas augmenter les taxes sans tenir un référendum. Cela a ravivé les accusations de vire-capot mais lui a aussi valu des applaudissements de dirigeants de petites entreprises.

Le programme de M. McGuinty comporte deux volets et vise à le présenter comme un gestionnaire prudent, voire conservateur, mais doté, contrairement au premier ministre sortant, d'un grand cœur. Il promet de «réparer les dégâts» causés par M. Harris aux systèmes de santé et d'éducation mais de ne réduire les taxes qu'une fois le déficit effacé. Il aime répéter qu'il refuse d'endetter les générations futures pour y parvenir, ce qu'il accuse M. Harris d'avoir fait.

Le débat d'hier était pour lui l'occasion de se faire connaître et d'effacer l'impression de confusion qui a marqué le début de sa campagne. Interrogé sur ses promesses en matière de santé et d'éducation, il s'est alors révélé incapable de répondre clairement.

Le néo-démocrate Howard Hampton n'a pas plus d'expérience, comme leader politique, que M. McGuinty. Énergique et mordant, il a fait campagne tambour battant, faisant flèche de tout bois. Déterminé à ramener ses partisans au bercail, il s'en est pris au chef libéral, qu'il accuse maintenant d'être un conservateur déguisé. Son programme résolument à gauche vise ses partisans traditionnels, en particulier les syndicats. M. Hampton veut bien voir M. Harris perdre le pouvoir mais pas au prix de la marginalisation de son parti, le soir du vote, le 3 juin prochain.

Sécheresse

L'interdiction de faire des feux s'étend à presque tout le Québec

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Si les 16 feux de forêt en cours sont maintenant sous contrôle, la plus grande prudence est toujours de mise. La sécheresse qui continue de sévir partout au Québec a en effet incité le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, à étendre l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt à l'ensemble de la province, jusqu'au 51^e parallèle, à l'exception de l'île d'Anticosti et de la Minganie.

Annulée hier, cette mesure sera en vigueur jusqu'à ce que des précipitations significatives, tant attendues au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, permettent aux autorités de souffler.

«Chaque nouveau feu qui se déclare pourrait nous conduire à la catastrophe», d'avertir Robert Lemay, porte-parole de la Société de protection des forêts contre le feu. «Les conditions de sécheresse sont extrêmes.»

La journée d'hier a cependant offert un certain répit, seuls trois feux ayant été rapportés, tous de moins de trois hectares: l'un en Outaouais, dans la MRC Papineau, causé par le brûlage de déchets et de rebuts; un deuxième dans la MRC Matawin, dans les Laurentides, et un troisième sur la Côte-Nord, à Haute-Rive. Quant au feu de 1,4 hectare, allumé par un fumeur lundi, la Société de protection des forêts contre le feu avait bon espoir de l'avoir éteint au cours des prochaines heures.

A Saint-David-de-Falardeau, au Saguenay, les 147 résidences et chalets évacués à titre préventif ont par ailleurs retrouvé leurs occupants hier. Une centaine de personnes continuaient de combattre hier l'incendie de 716 hectares et elles sont parvenues à stopper sa progression.

Certes, le beau temps, observé partout dans l'est du pays, y est pour quelque chose. Depuis le début de mai, il n'est tombé que neuf millimètres de pluie, alors que le Québec en reçoit habituellement environ 68 millimètres pendant tout le mois. Résultat: l'habituelle vague de feux de forêt, qui commence habituellement à déferler sur le Québec au début de juin, nous arrive cette année deux semaines plus tôt qu'à l'habitude. «Tous les printemps, on s'attend à ce que des citoyens fassent brûler leurs feuilles mortes et que le feu se propage, mais de voir tant d'arbres matures atteints, en pleine forêt, si tôt en saison, voilà qui est inusité», d'expliquer M. Lemay.

Négligence

Mais la nature est loin d'être la première responsable des 276 incendies actifs au Québec depuis le début de la saison. Bon an mal an, 75 % des incendies sont en effet le fait de maladroresses et de négligences humaines.

Hier en fin d'après-midi, Environnement Canada annonçait enfin quelques averse pour la nuit, en Abitibi, précipitations qui devraient se déplacer d'ouest en est pour atteindre la Gaspésie demain. Des orages, qui risqueraient fort de noircir davantage encore le tableau, n'étaient cependant pas exclus.

L'ACQ et Option consommateurs se regroupent

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

L'Association des consommateurs du Québec et Option consommateurs ont annoncé hier qu'elles regroupaient leurs activités. À compter du 1^{er} juillet prochain, l'ACQ cédera ses activités et ses actifs à Option consommateurs et procédera à sa dissolution volontaire. «En mettant en commun nos ressources, nous allons devenir la plus importante association de défense des droits des consommateurs au Québec», dit Louise Rozon, directrice d'Option consommateurs.

Ce projet de regroupement est encore sujet à l'approbation des membres des deux groupes, lors d'assemblées générales qui se tiendront les 21 et 22 juin prochains.

Les six employés de l'ACQ se joindront à Option consommateurs, qui passera ainsi à une vingtaine d'employés. L'ACQ existe depuis 1948, et Option consommateurs, qui s'appelait auparavant l'ACEF-Centre, depuis 1983. Les deux organisations tiennent diverses activités de soutien, de conseil et de recherche liées à la défense des droits des consommateurs. L'ACQ a par exemple dirigé la recherche sur l'étiquetage et l'affichage dans les magasins, qui a mené l'Office de la protection du consommateur à mettre divers commerces à l'amende. Option consommateurs offre des services tels que la consommation juridique et la consultation budgétaire. Option consommateurs publie par ailleurs le magazine *Consommation*, qui tire à 100 000 exemplaires, et l'ACQ publie chaque année *Le Guide des jouets*. «On se dédoublait pour bien des activités et on sollicitait souvent les mêmes bailleurs de fonds, par exemple Industrie Canada, pour financer nos recherches», explique Louise Rozon.

Le budget d'Option consommateurs est d'environ 800 000 \$ par an, celui de l'ACQ de quelque 200 000 \$. Les budgets des deux organisations proviennent de subventions d'Industrie Canada, de l'Office de la protection du consommateur et de diverses activités, telles leurs publications. Les deux organisations avaient tra-

vaillé ensemble à quelques reprises au cours des dernières années, entre autres sur des questions liées à la crise du verglas de janvier 1997. «On s'est alors rendu compte qu'il était plus facile de répondre rapidement aux besoins des consommateurs en menant une action concertée», explique Claude Ouellet, président de l'ACQ. «Même chose en ce qui concerne le dossier de l'étiquetage. Autrement, ce sont des dossiers qui peuvent facilement mobiliser toutes nos ressources...»

«On se dédoublait pour bien des activités et on sollicitait souvent les mêmes bailleurs de fonds»

que la Serbie! dit Claude Ouellet. Mais ce n'est pas en poursuivant des guerres de clocher qu'on arrivera à être efficaces.»

Grado disponible en noir, brun, bourgogne et en trois largeurs (b, d, ee) pointures 7 à 14

JOHNSTON & MURPHY

disponible chez

J. R. LÉONARD
Complexe Desjardins, 288-3435

Liberté à 40 ans
Semaine de fête
à la librairie Olivier

du 17 au 21 mai 1999

Mercredi 19 mai à 19 h
L'histoire de *Liberté*, ses luttes, ses combats, ses remous
Causerie de François Hébert, directeur de *Liberté* de 1985 à 1992 et Gilles Archambault, écrivain et collaborateur.

Olivieri RSVF 739-3639
5219, chemin de la Côte-des-Neiges, à Montréal.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

ROLEX
GENÈVE

Lady Yacht-Master
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

L'UNION DES ÉCRIVAINES ET ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS PRÉSENTE

UN BLEU D'AMÉRIQUE

« Le Québec est un bleu sur l'Amérique » Leonard Cohen

Lectures des poètes
Paul Chamberland, Cécile Cloutier,
Raoul Duguay, Michel Garneau,
Roland Giguère et Yves Préfontaine,
accompagnés par
Denise Boucher et Bernard Pozier.

Mercredi 19 mai à 20 h
au Goethe-Institut Montréal
418, rue Sherbrooke Est
Métro Sherbrooke.
Entrée libre

GOETHE INSTITUT

INFORMATIONS: (514) 828-3003

Le Conseil des Arts du Canada The Canada Council for the Arts

CONSEIL DES ARTS

LE DÉVOIR

LE DEVOIR

POLITIQUE

Entente-cadre avec les Micmacs de Gespeg

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La petite nation micmaque de Gespeg, établie en Gaspésie, a signé une entente-cadre avec Québec et Ottawa visant la négociation de son autonomie gouvernementale. Une fois négociée, cette entente pourrait servir de modèle pour les autochtones au Canada qui ne vivent pas dans les réserves.

L'entente, qui fournit un cadre pour des négociations prévues pour durer deux ans, a été dévoilée hier à Sillery, en présence de la chef de la nation micmaque de Gespeg, Linda Jean Simon, le ministre délégué aux Affaires autochtones du Québec, Guy Chevrette, et la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Jane Stewart.

Cette entente a ceci de particulier qu'elle vise une petite bande autochtone qui ne vit pas dans une réserve et qui n'a donc pas d'« assise territoriale », pour employer le jargon du milieu. Cette bande, que le gouvernement fédéral n'a reconnue qu'en 1973, ne compte que 538 membres, dont la moitié habite à Montréal. « C'est la base d'une nouvelle relation entre la nation micmaque et les gouvernements. C'est un premier pas, mais un grand pas, vers la réalisation d'un espoir. [...] Je parle d'une nation menacée de disparaître il y a quelques années », a dit la chef Simon.

Le ministre Chevrette a indiqué que cette entente-cadre était une application de la politique sur les autochtones que son gouvernement a dévoilée en avril 1998. Rappelant qu'il avait signé dix ententes sectorielles avec les Mohawks établis en banlieue de Montréal, M. Chevrette a parlé des « mètres cubes de bois », « des territoires pour une pourvoirie ou pour la pratique des traditions ancestrales » comme autant de revendications que pourraient faire siennes la bande micmaque de Gespeg. M. Chevrette a également donné l'exemple du bail emphytéotique accordé au promoteur Intrawest pour le développement du mont Tremblant.

En vertu de l'entente, les parties s'engagent à négocier la structure gouvernementale de Gespeg, de ses pouvoirs et de son financement, de la pratique des activités traditionnelles dont la chasse, la pêche et la trappe, du développement économique, social et culturel, de la fiscalité et de l'assise territoriale. L'entente finale ne pourra toutefois pas être considérée comme un traité au sens de la Constitution de 1982, un document qui n'a jamais été ratifié par Québec.

Négociateur pour la bande micmaque de Gespeg, Bernard Cleary estime que la négociation qui s'amorce, bien qu'elle soit « une petite négociation », peut devenir un modèle pour les groupes autochtones vivant dans les grandes villes et considérés comme n'ayant pas d'assise territoriale. C'est le point de vue du gouvernement fédéral, qui veut « trouver des formules pour donner une autonomie gouvernementale aux autochtones vivant hors réserve », a fait observer M. Cleary.

Protection des renseignements personnels

Deux millions de Québécois risquent de ne pas recevoir leur remboursement de la TVQ

Landry veut apporter rapidement des modifications à la Loi sur le revenu

Si la Loi sur le revenu n'est pas modifiée, deux millions de Québécois, parmi les moins fortunés, ne recevront pas leur remboursement de la TVQ en août, ce qui représente une somme globale de 300 millions. Bernard Landry a indiqué qu'une telle situation ne saurait se produire.

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le vice-premier ministre et ministre du Revenu Bernard Landry s'apprête à présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi pour autoriser certaines pratiques, dont la transmission de renseignements personnels à des firmes en informatique pour les fins d'émission de chèques, qui contreviennent aux dispositions sur le secret fiscal contenues dans la Loi sur le revenu.

Le retard dans l'émission de ces deux millions de chèques de 150 \$ est évitable, a soutenu M. Landry. « Il n'est pas question que les gens ne reçoivent pas leur chèque pour le début du mois d'août. Pour ce faire, comme le suggère la Commission d'accès à l'information, ce qui serait d'une solidité absolue, [ce sont] des modifications législatives qu'ils m'ont eux-mêmes suggérées — ils collaborent avec moi constamment — [qui] permettraient de régler le problème », a-t-il dit lors d'un point de presse.

Un peu plus tôt à l'Assemblée nationale, M. Landry a

déposé une liste des 16 contrats en informatique qu'il avait suspendus la semaine dernière pour se conformer à la décision de la CAI, une liste qui décrit aussi les conséquences probables de ces suspensions sur les activités du ministère. Rappelons que cette décision de la CAI, qui a entraîné la démission de la ministre du Revenu Rita Dionne-Marsolais, constatait que le ministère, en plus d'avoir enfreint les dispositions de la Loi d'accès à l'information, avait violé l'article 69 de sa propre loi en transmettant à la firme de sondage SOM des renseignements personnels tirés du fichier fiscal général.

Parmi les 16 contrats suspendus, on retrouve deux contrats liés au remboursement du crédit de la TVQ. Ces contrats ne peuvent être exécutés sans que ces firmes aient accès à des renseignements nominatifs sur des contribuables. Selon le document déposé par M. Landry, l'« impact » identifié par le ministère consiste en « l'impossibilité de réaliser les développements informatiques nécessaires à l'implantation de cette mesure. Deux millions de contribuables ne pourront recevoir le remboursement prévu pour août 1999 ». M. Landry a indiqué qu'il était impossible d'émettre ces chèques « à la main », comme il l'avait évoqué la semaine dernière. « Il y a trop de chèques », a-t-il dit.

Les modifications que M. Landry veut apporter « permettraient au ministère de fonctionner », a-t-il dit. « Si on avait appliqué la loi selon une interprétation stricte, le ministère du Revenu serait complètement paralysé », a soutenu le ministre.

Quant à la nature des modifications envisagées, M. Landry n'a pas voulu vendre la mèche, soulignant que le projet de loi sera soumis au conseil des ministres, puis à l'Assemblée nationale. La CAI, à laquelle le ministre se réfère constamment, a indiqué, dans une lettre adressée la semaine dernière au sous-ministre André Fiset, qu'elle souscirait à une modification législative touchant les services de firmes spécialisées en informatique et en destruction de documents. En aucun moment la CAI n'a parlé de contrats accordés à des firmes de sondage, a indiqué le porte-parole de la CAI, Mariette Dion. Or c'est ce type de contrats qui a entraîné la chute de Mme Dionne-Marsolais.

Par ailleurs, dans une décision rendue publique lundi, la CAI a blâmi le ministère de la Solidarité sociale, qui a accordé un contrat à la firme Écho Sondage en mars 1999. Cette firme a reçu du ministère des renseignements personnels concernant 14 338 personnes qui ont participé à une mesure active offerte par Emploi-Québec. Ces personnes étaient bénéficiaires de la sécurité du revenu ou de l'assurance-emploi ou encore elles n'avaient pas de soutien à leur revenu.

La CAI juge que le ministère de la Solidarité sociale avait le droit de transmettre des renseignements personnels à la firme Écho Sondage en vertu de l'article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. En outre, la CAI a déterminé que le contrat signé entre le ministère et Écho Sondage était respectueux de cette même loi.

Selon la Banque mondiale

Des taxes élevées sur le tabac décourageraient les fumeurs

Ottawa (PC) — La Banque mondiale affirme, dans un rapport rendu public hier, que l'augmentation des taxes sur les produits du tabac est un bon moyen de lutter contre le tabagisme.

L'institution financière, qui s'oppose généralement à l'intervention de l'État dans l'économie, estime qu'une augmentation de 10 % des taxes sur le tabac à l'échelle mondiale pousserait 40 millions de fumeurs à s'arrêter et causerait moins de maladies mortelles. La Banque mondiale croit également que de fortes taxes éloigneraient beau-

coup de jeunes du tabagisme. « Les chiffres recueillis auprès de pays aux revenus différents montrent que l'augmentation du prix des cigarettes réduit considérablement la demande pour ce produit », affirme le rapport rendu public à Genève.

Rob Cunningham, de la Société canadienne du cancer, a envoyé une copie de ce rapport au ministre fédéral des Finances, Paul Martin. Il espère que ceci convaincra le ministre d'augmenter très bientôt les taxes sur le tabac.

« La Banque mondiale est une institution dont les opinions sont généralement prudentes et ses avis sur les questions éco-

nomiques sont très crédibles », ajoute M. Cunningham. Dans ce contexte, leur recommandation de hausser les taxes sur les produits du tabac est très significative.

Le président du Conseil canadien des fabricants de produits du tabac, Rob Parker, croit que le rapport de la Banque mondiale est très naïf. Selon lui, les augmentations de taxes effectuées par les gouvernements pour décourager les fumeurs n'ont eu aucun effet sur eux, ni d'ailleurs les autres mesures anti-tabac du gouvernement.

Commission parlementaire

La sécurité en cas de verglas n'est pas garantie, soutient Hydro-Québec

D'APRÈS REUTERS ET LA PRESSE CANADIENNE

Québec — La Société Hydro-Québec a fait savoir hier que l'arrêt des travaux de construction de quatre lignes de transmission d'électricité imposé par le jugement Rousseau en faveur des citoyens de Val-Saint-François, pourrait remettre en question l'efficacité de sa réaction si jamais se produisait une autre crise comme celle du verglas.

C'est le message que les dirigeants de la société d'État et son président André Caillé sont venus livrer hier à la Commission parlementaire portant sur la sécurisation du réseau de transport et de distribution dans les régions touchées par la tempête de verglas de janvier 1998.

Les travaux de cette commission ont été boycottés par les députés de l'opposition libérale ainsi que par la Coalition des citoyens de Val-Saint-François qui ne voyaient dans cette consultation qu'un exercice bidon.

Par contre, dans une présentation fort documentée, graphiques et diapositives à l'appui, l'ingénieur Serge Jobin a été on ne peut plus clair sur les conséquences de l'arrêt des travaux.

Dans la situation actuelle, « le nombre de clients touchés au pire moment de la panne s'établirait à environ 250 000 (au lieu de 1,4 million en janvier 1998) et le délai de rétablissement se situerait entre 7 et 14 jours, selon les hypothèses, plutôt que 30 jours ».

« On peut estimer que les Québécois devront vivre avec les risques des conséquences d'un verglas majeur pendant une période beaucoup plus longue », dit-il.

Hydro-Québec a précisé que les lignes d'électricité ne pourraient pas être en place avant l'hiver prochain, tel que prévu. La construction pourrait n'être terminée qu'en 2000-01.

En février dernier, la Cour supérieure du Québec avait ordonné l'arrêt des travaux de construction d'une ligne de 735 kV en Estrie, jugeant les décrets gouvernementaux

illégaux. Depuis la décision de la cour, Hydro a aussi cessé les travaux sur trois autres lignes de transmission à Montréal et dans l'Outaouais. Le gouvernement a promis des audiences publiques et a présenté une loi pour préserver les équipements des quatre lignes.

Réconforté par les assurances du gouvernement, qui n'a pas l'intention de faire abattre les pylônes déjà érigés, M. Caillé a commenté les délais causés par l'arrêt des travaux et les décisions de tribunaux. « Si on avait pu poursuivre les travaux, a-t-il expliqué en point de presse, on aurait été prêt pour l'hiver prochain. Mais là, c'est pratiquement impensable d'y arriver ».

« Ceci étant dit, a-t-il ajouté, moi, je ne laisse jamais tomber. Si j'obtenais des autorisations, je mettrais en place tous les moyens possible, probablement beaucoup de temps supplémentaire et moins de vacances ».

Dans le document présenté en commission parlementaire, on indique qu'il faudrait jusqu'à 22 mois pour compléter la sécurisation des réseaux projetés.

Depuis la tempête et avant l'arrêt obligatoire des travaux il y a cinq mois, environ 30 pour cent des objectifs de sécurisation ont été atteints.

En après-midi, hier, c'était au tour des représentants de la Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la crise du verglas, présidée par M. Roger Nicolet, de se présenter devant les députés ministériels.

Aux questions du ministre Brassard sur l'éventualité d'une autre crise du verglas, M. Nicolet a expliqué que les scientifiques sont mal équipés pour faire des extrapolations d'où la nécessité de se prémunir non seulement contre le verglas mais aussi contre toutes autres catastrophes.

« Les choix effectués, a précisé M. Nicolet, relèvent largement d'arbitrages politiques que seul le gouvernement est habilité à faire, pas en sa seule qualité d'actionnaire d'Hydro-Québec, mais bien davantage à titre d'arbitre des choix d'intérêt public ».

De retour d'Europe

Charest est de plus en plus convaincu que le Québec est bien servi par le Canada

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le chef libéral Jean Charest est revenu, hier, d'une tournée européenne, de plus en plus convaincu que le Québec est très bien servi par le Canada. « On est bien servi par soi-même », a-t-il dit, à l'intérieur de la fédération canadienne. Elle a suffisamment de souplesse pour permettre au Québec de défendre amplement ses intérêts ».

M. Charest a parlé de son expérience vécue au moment des négociations des traités de libre-échange et des pourparlers sur l'environnement au Sommet de la Terre à Rio. Il a noté que des ententes touchant à des compétences provinciales, y compris le gouvernement du Québec, ont

été signées par le gouvernement fédéral. « Même dans ces cadres-là, a-t-il indiqué, on a pu parfaitement défendre les intérêts du Québec ».

Il a ensuite élaboré sur la place du Québec au Sommet de la francophonie, qui n'a jamais été contestée par le gouvernement fédéral. « Je ne vois aucune difficulté, a-t-il dit, dans tout ce qui touche le monde francophone de permettre au Québec de contribuer aux débats ».

Pour le chef libéral, l'espace du Québec doit évidemment « déborder nos frontières géographiques » si on veut progresser et profiter de l'apport des autres nations.

L'option souverainiste du gouvernement, selon lui, n'est pas très crédible dans un tel contexte, où même la France ne craint pas de perdre en confiant la défense de ses intérêts économiques à la Communauté européenne.

Le Devoir tous

A Z I M U T S



PHOTO JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un nouveau visage !

ledevoir.com

http://www.ledevoir.com

• POLITIQUE •

Aide sociale: Québec coupe dans le soutien à la formation

Des organismes communautaires œuvrant en intégration au marché du travail sont menacés

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Plusieurs organismes communautaires œuvrant en intégration au milieu de travail sont menacés de fermeture à la suite de compressions annoncées dans les budgets d'Emploi Québec. Et les autres doivent faire d'importants retranchements dans leurs services. Concrètement, cela signifie que plusieurs assistés sociaux ne pourront pas participer à des programmes de formation ou à des alternances travail-études.

C'est le cas de Carl, par exemple, qui ne peut déboursier les 200 \$ que coûterait son inscription en dessin du bâtiment parce que sa prestation est de 557 \$ par mois. C'est aussi l'histoire de Kathy Dubé, une mère monoparentale qui, après s'être fait promettre un soutien pour son projet de retour aux études, vient de se faire refuser ses frais

d'inscription au cégep en métiers d'art.

Le tout est dû à une diminution importante de la contribution du gouvernement du Québec à la caisse d'Emploi Québec, dénonçait hier la coalition des organismes communautaires pour le développement de l'emploi. Cette contribution est passée de 204 millions à 182,8 millions au cours de la dernière année, tandis que le budget fédéral accordé aux chômeurs croissait de 486 à 555 millions au cours de la même année. Et de son côté, le gouvernement du Canada a précisé, dans une entente signée avec le Québec en 1997, que l'argent qu'il investit dans Emploi Québec ne devait servir qu'aux chômeurs, pas aux assistés sociaux. Ce sont donc les assistés sociaux, eux qui ont pourtant une plus longue histoire de chômage et qui sont donc moins qualifiés, qui écopent.

«Il est inacceptable que les personnes les plus démunies soient les victimes du dogme du déficit zéro. Le gouverne-

ment du Québec réduit depuis de trop nombreuses années son soutien aux prestataires de l'aide sociale qui tentent de s'intégrer au marché du travail», ont dénoncé hier Lise Fortin et Thérèse Sainte-Marie, de la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre.

Très bientôt, à la suite de ces compressions, les organismes ITE et PRISE, dans le Centre-du-Québec, les groupes Tandem-Côte-Sud et Surbois de même que l'Atelier du chômeur du Bas-Richelieu devront peut-être fermer leurs portes. Au groupe Intégration-Jeunesse du Québec, qui offre des services de placement et de formation à des jeunes de 18 à 30 ans, le couperet pourrait faire mal. Dès maintenant, l'organisme a dû annuler trois programmes de formation sur mesure auxquels 45 jeunes étaient inscrits. «Déjà, on nous a dit qu'on n'aurait plus de budgets de formation», dit Sylvie Baillargeon, directrice de

l'organisme. Intégration Jeunesse s'est donc tournée vers le Fonds de lutte contre la pauvreté, qui est aussi en période d'exercice budgétaire. Le Québec compte plusieurs centaines de milliers de chômeurs et d'assistés sociaux, soit environ 450 000 dans le premier groupe et 350 000 dans le second. Paradoxalement, alors qu'il demande massivement aux assistés sociaux de tenter de retourner sur le marché du travail, le gouvernement du Québec coupe les fonds des organismes qui les aident dans cette démarche.

Dans les clubs de recherche d'emploi, les compressions dans les budgets devraient faire passer le nombre de participants de 10 000 à 6000, soit 4000 de moins que l'an dernier, a-t-on appris hier au cours de la conférence de presse de la coalition. Cette coalition regroupe quelque 20 réseaux d'organismes communautaires et environ 400 organismes enracinés dans les collectivités locales du Québec.

De l'aide pour les écoles de village

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Le ministre de l'Éducation, François Legault, annoncera demain une aide spéciale pour certaines petites commissions scolaires en pleine décroissance qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts.

M. Legault fera cette annonce devant les directeurs généraux des commissions scolaires réunis à Bromont. Ses «mesures d'atténuation» seront comprises dans les règles budgétaires finales que recevront les commissions scolaires le même jour, soit demain.

Ce geste du ministre indique que les démarches que les petites commissions scolaires, en milieu rural ou semi-rural, ont faites le mois dernier auprès du gouvernement ont porté fruit. Les directeurs de dix d'entre elles se sont rendus à Québec pour expliquer que si l'école en milieu urbain présente des caractéristiques complexes, il en va de même pour les petites commissions qui gèrent les enfants de 30 ou 40 municipalités.

Par exemple, à la commission scolaire du Lac, en Abitibi, un directeur règne sur trois écoles. «Il ne faudrait tout de même pas qu'on se rende à

quatre et que nos directeurs passent leur temps sur la route», plaide Robert Caron, directeur général de cette commission où la moitié des écoles ont moins de 100 élèves (certaines en ont 40) et où 40 des 100 classes du primaire regroupent deux niveaux d'enseignement.

Même air à la commission scolaire de la Rivière, sur la Rive-Sud, où la directrice Pâquerette Gagnon devra, en septembre prochain, regrouper trois niveaux dans une classe. «Nous ne sommes pas loin de l'école de rang», commente-t-elle.

«Nous ne pouvons pas faire de miracles. Nous avons une grosse compétition avec le privé», dit-elle.

Les petites administrations scolaires ne sont pas les seules à prédire une baisse de clientèle. Après une pointe en 1996, le nombre d'enfants de maternelle cinq ans a commencé à diminuer un peu partout. Mais les commissions scolaires qui sont déjà petites ressentent toute perte d'élèves très durement.

Les deux commissions scolaires susmentionnées présenteront cette année un budget déficitaire, même si la loi ne le leur permet pas. A moins que le ministre efface leur dette.

Pour une réforme du Code du travail

Manif de la CSN à Québec

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Un millier de syndiqués de la CSN ont manifesté hier devant l'Assemblée nationale pour réclamer une refonte du Code du travail.

«On a seulement quelques mois, un an au plus, pour arracher cette réforme au gouvernement», a déclaré le président sortant de la CSN, Gerald Laroche, qui participait à sa dernière manifestation à titre de président. Son successeur sera élu demain jeudi.

Les syndicats ont suspendu momentanément les délibérations du 59^e congrès de la centrale syndicale, qui se tenait à proximité, afin de joindre la manifestation.

La CSN réclame cinq changements importants aux lois du travail:

- restauration de l'article 45 du Code pour maintenir en place l'accréditation syndicale dans le cas de la sous-traitance ou de la vente d'une entreprise. Le célèbre conflit du Manoir Richelieu, en 1987, touchait justement l'interprétation de l'article 45;
- création d'une Commission des relations du travail capable d'accréditer sur-le-champ un nouveau syndicat ou imposer une première convention collective en cas de «mauvaise foi» de l'employeur;
- révision de la définition de salarié, pour y inclure les travailleurs indépendants;
- élargissement de la notion d'employeur, pour qu'un employeur unique soit désigné lors de négociations impliquant plusieurs petits employeurs, par exemple, lors de la syndicalisation des employés de plusieurs petites entreprises semblables;
- syndicalisation des travailleurs autonomes, par exemple dans le camionnage.

M. Laroche a rappelé que le Code du travail n'avait pas subi de modifications majeures depuis sa mise en place, en 1964, et qu'il ne répondait plus à la configuration de l'actuel marché du travail. Le leader syndical a invité le gouvernement québécois et la ministre du Travail, Diane Lemieux, à aller de l'avant avec cette réforme des lois du travail, malgré «le patronat, qui est rébarbatif à toute amélioration».

Malgré les engagements électoraux pris par le Parti québécois, l'Assemblée nationale n'est toujours pas saisie d'un premier volet de cette réforme, soit l'abolition des dispositions discriminatoires contre les jeunes travailleurs.



Université de Montréal

Directrice ou directeur de la Division relations de travail

L'Université de Montréal préconise une approche de collaboration avec les groupes visés et l'établissement de rapports constructifs, basés sur des principes de négociation continue et de déjudiciarisation des processus.

Sous la direction du directeur général de la Direction des ressources humaines, vous assisterez celui-ci dans la gestion des ressources humaines et assumerez la responsabilité des activités en matière de relations de travail.

FONCTIONS

Vous participerez à l'élaboration des politiques de relations de travail de l'Université de Montréal et verrez à leur application.

Vous participerez à l'élaboration des mandats de négociation.

Vous coordonnerez le déroulement de négociations de conventions collectives ou de protocoles pour le personnel enseignant, de soutien et administratif, et pourrez agir à titre de porte-parole.

Vous conseillerez la Direction des ressources humaines et les gestionnaires académiques et administratifs quant à l'interprétation et l'application des conventions collectives et des règlements.

Vous préparerez et coordonnerez les causes à présenter devant les tribunaux d'arbitrage et administratifs et pourrez y représenter l'Université.

Vous dirigerez, coordonnerez et superviserez le personnel sous votre juridiction.

EXIGENCES

Diplôme universitaire de deuxième (2^e) cycle en Relations industrielles ou dans une discipline jugée pertinente.

Plusieurs années d'expérience pertinente. Connaissance du milieu universitaire.

TRAITEMENT

La rémunération et les avantages sociaux sont conformes aux politiques applicables aux cadres supérieurs de l'Université de Montréal.

PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

Si vous désirez relever ce défi, veuillez faire parvenir votre candidature, en toute confidentialité, avant le 25 mai 1999 au :

Directeur
Direction des ressources humaines
Division planification des ressources humaines
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec), H3C 3J7 (1010)

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse en priorité aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université s'inscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et au principe d'équité en matière d'emploi. Seules les personnes dont la candidature est retenue recevront une réponse.



FONDATION DES MALADIES DU CŒUR

Merci.



ENTRAIDE MISSIONNAIRE

RESPONSABLE DU DOSSIER DE LA FORMATION

TÂCHES:

- mettre en œuvre le programme d'activités de formation (programme de formation missionnaire et journées de réflexion). Le programme de formation s'adresse à des personnes se préparant à un premier départ, étant en congé de ressourcement ou en processus de réinsertion au pays;
- participer aux activités de concertation avec des organismes offrant des programmes de formation (facultés de théologie, centres de formation, etc.);
- assumer des tâches de réflexion, de recherche et de rédaction en lien avec les dossiers confiés à l'organisme.

EXIGENCES:

- expérience du travail missionnaire;
- formation théologique universitaire;
- connaissance du monde ecclésial (communautés religieuses et organismes d'Eglise);
- capacité de réflexion sur les enjeux actuels de la solidarité internationale et de la mission de l'Eglise dans un monde en transformation;
- expérience en animation et capacité d'élaborer un contenu de session;
- aptitude au travail d'équipe;
- maîtrise écrite et parlée de la langue française: connaissance d'une autre langue est un atout;
- habileté à travailler sur micro-ordinateur est aussi un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

- poste à temps plein;
- horaire flexible de travail;
- salaire et avantages sociaux selon l'entente en vigueur;
- entrée en fonction: le 16 août 1999.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 4 juin 1999 à l'attention du:

Comité de sélection
Entraide missionnaire
15, rue de Castelnau Ouest
Montréal (Québec) H2R 2W3

Service juridique de la Sun Life

La Sun Life attache

une grande importance

à l'expérience, aux

connaissances, à la

diversité et à l'esprit

d'initiative des membres

de son personnel. En

conséquence, elle offre à

ceux-ci la possibilité de

poursuivre leur formation

et de se perfectionner.

La déréglementation des institutions financières et la diversification de nos activités ouvrent un grand nombre de nouvelles possibilités intéressantes, et le Service juridique de la Sun Life à Montréal a un poste à offrir à une personne compétente, prête à relever ces défis. À titre de membre de notre Service juridique, vous collaborerez avec un groupe professionnel de plus de quarante avocats répartis sur deux continents. Nos avocats sont spécialisés dans divers domaines juridiques, dont le droit des sociétés, le droit commercial, les litiges, les placements immobiliers, les valeurs mobilières, les régimes de retraite, l'assurance-vie et l'assurance-maladie.

Si vous êtes un professionnel du droit qui possède une solide formation universitaire et une bonne expérience pertinente, le poste ci-après pourrait vous intéresser.

Avocat Spécialisé en Droit Commercial

Un poste stimulant est offert à un membre du Barreau de la province de Québec qui parle et écrit parfaitement le français et l'anglais et qui compte environ cinq ans de pratique du droit commercial dans un cabinet privé d'avocats ou dans une entreprise. Des connaissances juridiques dans le domaine de l'immobilier, des valeurs mobilières ou des assurances ainsi qu'une aptitude particulière à la rédaction juridique seront un atout.

Nous offrons une rémunération concurrentielle, qui comprend une gamme complète d'avantages sociaux. Si le poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention du Vice-président adjoint et Vice-directeur juridique, à l'adresse suivante: Sun Life du Canada, Compagnie d'assurance-vie, Service juridique, 1150, rue Mansfield, C.P. 6075, Succursale CV, Montréal, Québec H3C 3G5. Discretion assurée.

La Sun Life pratique l'objectivité en matière d'emploi.



Sun Life du Canada

L'institution

Le Collège Montmorency est un collège de près de 5 000 élèves. Il est solidement implanté à Laval. Le poste de directeur ou de directrice des études est un poste clef.

Le Collège sollicite actuellement des candidatures pour combler le poste de :

Directeur ou Directrice des études

Le candidat ou la candidate recherché(e)

Nous recherchons une personne dynamique, qui connaît très bien le milieu de l'enseignement collégial et qui peut faire état de plusieurs réalisations particulières. La personne recherchée est habile à travailler en équipe, est capable de coordonner le travail de plusieurs secteurs d'activités et démontre en même temps des qualités d'animation et de gestion.



Le poste

Cet emploi comporte la responsabilité de la gestion (planification, organisation, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources reliées à l'enseignement, notamment dans les secteurs d'activités suivants:

- la gestion et l'évaluation des programmes d'études;
- l'organisation de l'enseignement;
- le cheminement des étudiants;
- les ressources didactiques et les NTIC;
- la recherche pédagogique et le développement des outils pédagogiques;
- l'éducation des adultes;

Les qualifications

Diplôme universitaire de 1^{er} cycle, mais de préférence de 2^e cycle dans un champ de spécialisation approprié;

Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins cinq (5) dans un emploi de cadre.

La procédure

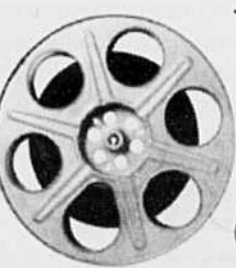
Toute personne intéressée à travailler dans un milieu dynamique et bien implanté dans sa communauté, doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le vendredi 28 mai 1999 à 17 heures à l'adresse suivante, en indiquant clairement le numéro du concours.

Direction des ressources humaines
Collège Montmorency
475, boulevard de l'Avenir,
Laval (Québec)
H7N 5H9
dstonge@cmontmorency.qc.ca

* Le Collège Montmorency est doté d'une politique d'accès à l'égalité pour les femmes.



COLLÈGE MONTMORENCY



Si une carrière en production vous intéresse!

PRODUCTRICE OU PRODUCTEUR RESPONSABLE DU PROGRAMME JEUNESSE

PROGRAMME FRANÇAIS : STUDIO ANIMATION ET JEUNESSE

Relevant du directeur général adjoint, Animation et jeunesse, vous établirez les orientations du Programme jeunesse et encouragerez la conception de projets audiovisuels de divers types (films d'animation, films documentaires ou de fiction, sites Internet, etc.), conformément aux objectifs et orientations de l'ONF et du Programme français, tout en vous assurant que les choix de programmation reflètent la diversité culturelle du Canada français. Vous devrez planifier, organiser, coordonner et contrôler la production et la mise en marché de films et de sites Internet. Vous encouragerez la coproduction avec les autres partenaires de l'industrie cinématographique canadienne. Vous devrez également trouver des sources de financement extérieur et diriger, former et évaluer le personnel dont vous êtes responsable.

Titulaire d'un diplôme universitaire dans une discipline appropriée, vous possédez au moins 5 ans d'expérience dans la production de films, ou toute combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente. Vous avez une très bonne

connaissance de toutes les activités artistiques, techniques et administratives entourant la production de films documentaires, d'animation et de fiction, ainsi que de sites Internet, incluant le développement de scénarios, la préproduction, le tournage, la postproduction, l'élaboration, la gestion et le contrôle des budgets, ainsi que l'embauche et la supervision de tout le personnel requis. La connaissance de l'Internet est un atout.

Vous avez de l'expérience dans la négociation de contrats et de droits, et vous connaissez les ententes de coproduction et de financement propres à l'industrie. Vous avez une excellente aptitude à analyser des questions sociales, artistiques, culturelles, économiques et politiques complexes, et à stimuler autour de ces questions la réflexion et l'apport du personnel de création. Vous êtes apte à analyser un projet de film ou de page Internet et à en évaluer les coûts et le potentiel de distribution et de diffusion. Vous maîtrisez les communications orales et écrites en français. La connaissance de l'anglais est un atout.

Nous offrons pour ce poste temporaire dont le mandat initial est d'une durée de trois ans, avec une excellente possibilité de prolongation, une gamme concurrentielle d'avantages sociaux et une rémunération se situant entre 31 000 et 83 000 \$.

Si vous possédez les compétences requises pour ce défi, faites parvenir votre c.v. au plus tard le 31 mai 1999, en indiquant le numéro de concours NG-3361-D, à la : Direction des ressources humaines (A-12), C.P. 6100, Succ. Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3H5.

Nous respectons les principes d'équité en matière d'emploi. À noter que nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue, avant le 15 juin 1999.

OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA
NATIONAL FILM BOARD OF CANADA

É D I T O R I A L

Le bicéphale Barak

Vote de confiance inéquivoque en Ehoud Barak que constitue son élection au titre de premier ministre. Un baume sur les déchirements de la société israélienne. Sauf que, derrière l'espoir de paix — intérieure et extérieure — que projette M. Barak, la Knesset issue du scrutin de lundi demeure écartelée. Israël à double sens.



Guy Taillefer

Monsieur Barak est un bicéphale, à la fois colombe et faucon. Militaire très décoré, tout à la droite du Parti travailliste. Se réclame du premier ministre assassiné Itzhak Rabin, se donne un an pour retirer les troupes israéliennes du Sud-Liban, promet de remettre sur leurs rails les accords de paix d'Oslo et reconnaît le droit des Palestiniens à une espèce d'État. Mais il a aussi affiché pendant sa campagne — qui fut, disait un politologue, un «*triomphe d'évitement*» — son refus de partager Jérusalem, de rétablir les frontières d'avant-1967 et sa volonté de laisser tranquilles les quelque 200 000 colons juifs. Aussi y a-t-il du faux à prétendre que son élection referme complètement la parenthèse ouverte en 1996 par «*Bibi*» Nétanyahou. Par la façon, surtout, dont il a fait sien le mantra de «*la paix dans la sécurité*» répété par le premier ministre sortant, M. Barak n'est pas que rupture, comme on est porté à le croire par réflexe de diabolisation du chef du Likoud, il est également continuité. «*C'est la même paix*, ironisait récemment un commentateur arabe à Londres. *Mais avec les travaillistes, elle sent meilleur.*»

C'est pour la somme de ses ambiguïtés que 56 % des quatre millions d'électeurs israéliens ont voté pour M. Barak. Vrai que le scrutin de lundi constitue en grande partie un vote de désaveu d'un premier ministre et d'une coalition qui ont joué de peurs et de haines pour conserver le pouvoir. Mais il n'est pas moins exact de dire que les Israéliens ont choisi celui des deux qu'ils jugeaient le mieux placé pour leur apporter un peu de paix, avec les Palestiniens et le monde arabe évidemment, mais à l'intérieur aussi de la société israélienne — entre droite et gauche, ashkénazes et séfarades, laïcs et religieux, riches et pauvres. Encore heureux que les électeurs aient eu une alternative.

Alors, de quelle paix M. Barak, ce faucon aux airs colombins, est-il porteur? Ou, plus simplement, capable? Quel compromis pourra-t-il concevoir qui dégagera un consensus en Israël et répondra de façon adéquate aux revendications fondamentales du peuple palestinien et du monde arabe?

On dit de M. Barak qu'il aime dans ses temps libres démonter les serrures. Un hobby-symbole. Telle est l'ampleur du défi qu'aussitôt était-il élu que le Hezbollah libanais «saluait» sa victoire par des salves de roquettes sur le nord d'Israël pendant que des juifs ultrareligieux lançaient les travaux d'une nouvelle colonie de peuplement à Jérusalem-Est. L'histoire pourrait au Proche-Orient, et continuera de pourrir, mais l'occasion exceptionnelle est donnée à M. Barak d'en freiner la décomposition. Sa victoire et la nature de la nouvelle Knesset lui laissent les mains libres pour former une coalition de gauche et de centre que la droite et les ultras ne pourront pas prendre en otage. Aussi n'y a-t-il aucune raison pour qu'une fois son gouvernement formé — il a un mois et demi pour le faire — il n'annonce, minimalement, le gel des colonies de peuplement et la finalisation des retraits israéliens que M. Nétanyahou n'a pas voulu compléter après avoir pourtant signé les accords de Wye, l'autonne dernier. On jugera sa solidarité avec Oslo et Itzhak Rabin à ces deux gestes concrets.

Mais il lui faudra, en même temps, faire preuve de doigté pour éviter de creuser les plaies sociales, politiques et religieuses ouvertes sous Nétanyahou. La nouvelle Knesset n'est pas, en effet, beaucoup moins polarisée que l'était l'ancienne. En cela, M. Barak est représentatif de, plutôt qu'en contradiction avec, l'assemblée issue du scrutin de lundi. Une part importante des députés perdus par le Likoud est allée aux ultrarothodoxes du parti Shas. Il n'est pas exclu que M. Barak, par souci d'unité nationale, invite cette droite à se joindre à sa coalition dans un rôle symbolique. Serait-elle prête à s'en contenter? Et combien de temps soutiendrait-elle un gouvernement qui appliquerait le principe du troc de «la terre contre la paix»? Ne pas trahir les espoirs de paix suscités par son élection en Israël, dans le monde arabe et dans la communauté internationale, tout en essayant de composer avec la droite, sans céder aux chantages et aux violences des extrémistes: une mission pour équilibrée. M. Barak n'aura pas trop de deux têtes pour y arriver.

Une question d'éthique

Aux élections municipales de novembre dernier, Gerry Weiner était le candidat vedette de Pierre Bourque. L'expérience de cet ancien ministre du gouvernement Mulroney devait apporter au maire de Montréal la sagesse politique qui avait tant fait défaut à son équipe au cours de son premier mandat. Aujourd'hui, en écoutant les explications confuses que M. Weiner apporte aux allégations de conflit d'intérêts que soulève l'opposition au conseil municipal, il ne fait pas de doute que le maire de Montréal s'est trompé. Ici, les mots expérience et sagesse ne semblent pas faire la paire.

Éût-il été un homme sage, M. Weiner aurait certainement tiré des leçons des nombreux conflits d'intérêts qui ont été à l'origine de la perte de plusieurs de ses anciens collègues conservateurs. Il est de ceux qui devraient savoir que l'apparence d'un conflit d'intérêts est aussi néfaste que l'existence d'un tel conflit et qu'il faut, lorsque plongé dans ces circonstances, agir avec transparence. Peut-être aurait-il même dû avoir la sagesse de se retirer spontanément du comité exécutif le temps que le doute fut levé sur les allégations de conflit d'intérêts dont il est l'objet, question d'éviter d'entacher la réputation de l'administration Bourque.

Les allégations soulevées par le RCM ne sont peut-être pas fondées, l'avenir le dira. Mais elles sont suffisamment graves pour qu'elles soient reçues avec le plus grand sérieux, tant au plan strictement légal qu'au plan moral, qui sont ici tout aussi importants l'un que l'autre.

Les intérêts de M. Weiner dans un projet de développement de centre commercial près du marché Atwater sont bien connus, du moins ses collègues du comité exécutif le reconnaissent-ils. Et dans les circonstances, on ne peut se contenter de savoir s'il est bien vrai qu'il n'est plus, comme l'exige la loi, administrateur d'aucune société et qu'il ne possède aucun intérêt pécuniaire dans le terrain propriété de la société Développement Atwater inc. Le cas échéant, il faudrait savoir qui sont les actionnaires de cette société. Si son épouse l'est toujours, comme cela semble l'être, on devra alors se demander si l'esprit de la loi et des règlements sur les conflits d'intérêts est respecté.

Aucune décision n'a encore été prise par les autorités municipales quant à la réalisation de ce projet immobilier. Faute de demander à M. Weiner de se retirer temporairement du comité exécutif, le maire Bourque devrait au moins donner l'assurance que l'étude de ce projet sera suspendue le temps que soient établis clairement et publiquement les intérêts immobiliers réels de son collègue.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

FAÏT DIVERS:
UN POLICIER S'EXCUSE D'AVOIR TIRÉ
DANS LE DOS D'UN VOLEUR DE FLEURS!!



L E T T R E S

Un manque flagrant de planification

La ministre Pauline Marois a annoncé l'injection de 40 millions de dollars dans le développement des services à domicile pour l'année 1999-2000, dans l'ensemble du Québec. La part de cette somme dévolue à la Montérégie est de huit millions de dollars.

Or les personnes en besoin de services à domicile en Montérégie ne verront nullement les effets de ce développement budgétaire.

Car la Régie régionale a décidé de consacrer six des huit millions au remboursement d'un emprunt qu'elle a contracté l'an dernier afin d'augmenter la base budgétaire des CLSC de la dernière génération, qui sont dramatiquement sous-financés.

Le hic, c'est que le ministère ne veut plus assumer cette dépense et que la Régie régionale doit payer ses emprunts.

Il s'est agi, dans les faits, d'un «engagement non provisionné».

Les deux millions restants serviront au recyclage des infirmières qui retournent sur le marché du travail.

Les huit millions de dollars seront donc dépensés pour de bonnes causes, mais une question se pose: quel genre de planification effectue la Régie régionale? Comment en est-on arrivé à ce pénible résultat qui privera une clientèle en besoin de services?

Il est important que la population de la Montérégie sache que, contrairement à ce qu'a annoncé le ministre, il n'y aura pas de développements dans les services à domicile en Montérégie en 1999-2000, même si ce programme est prioritaire pour la mi-

nistre et même si les besoins vont croissant avec le vieillissement de la population.

Jacques Fournier
Montréal, 12 mai 1999

Des accusations graves

Les accusations portées contre les professeurs de l'école Louis-Joseph-Papineau sont très graves: elles mettent en doute leur professionnalisme. Il est bien entendu que les personnes qui portent ces accusations se donnent le beau rôle.

Pour faire suite à l'article de Paule des Rivières paru à la une du *Devoir* du jeudi 6 mai, nous aimerions, nous, un groupe de professeurs de l'école Louis-Joseph-Papineau, apporter quelques précisions nécessaires à la bonne compréhension des événements.

Voyons les faits tels qu'ils se sont réellement passés. Au début de l'année scolaire, le calendrier et le contenu de l'agenda de l'élève sont autorisés par le conseil d'établissement, selon la nouvelle Loi sur l'instruction publique. Le tout est valable pour l'année. Le corollaire de cette décision est que tout changement à cet ordre des choses doit passer par l'autorisation du conseil d'établissement. Il est de fait que le 18 novembre 1998 a été une journée de grève illégale.

Nous ne voulons pas le nier. Les commissaires ont voté pour que cette journée de classe soit reprise lors d'une prochaine journée pédagogique. C'est ici que les points de vue divergent et que tout n'a peut-être pas été dit, ou dit de façon erronée. La directrice de l'école, de sa seule autorité, a décrété que la journée du 3 mai, qui devait être une journée pédagogique, serait jour de classe.

Personne n'a été consulté, ni les membres du

conseil d'établissement (comme l'exige la loi), ni le personnel de l'école. Un mot joint au bulletin de 3^e étape a été envoyé en catimini à la maison pour faire part de cette décision.

Ensuite, entre-temps, à la sauvette, monsieur le directeur de l'école faisait autoriser par les parents du conseil d'établissement, lors de la réunion du 20 avril, une journée d'activité sportive (équitation, natation, patin à roulettes, etc.) pour les élèves. Cette journée devrait se dérouler le 13 mai.

Devant cet état de fait, nous, les 70 professeurs de l'école Louis-Joseph-Papineau, avons jugé plus opportun d'utiliser cette journée pédagogique (3 mai) pour préparer la fin de l'année scolaire qui approche et d'utiliser la journée du 13 mai comme journée de classe pour que nos élèves soient plus performants lors de la session d'examen, un mois plus tard.

Il a même été suggéré lors d'une réunion générale que cette journée d'activité soit reportée au 23 juin alors que les examens sont terminés et qu'une telle journée de détente ne pouvait plus nuire aux résultats scolaires.

Vous avez sans doute remarqué que nulle part il n'est question de grève ou de revendication syndicale. C'est bien entendu que c'est ce que la direction espère faire croire pour cacher son incapacité à se concerter avec son personnel. Bien sûr, nous voulons obéir à ce que nos élus scolaires ont décidé: nous ne voulons pas agir qu'avec logique et bon sens à ce moment-ci de l'année pour le bien de nos élèves.

C'est en substance ce que certains d'entre nous ont expliqué à leurs élèves.

Robert Allard
Pour un groupe de professeurs
de l'école Louis-Joseph-Papineau
Montréal, mai 1999

LIBRE OPINION

Contrebande du tabac et fraude fiscale

D^{re} FRANÇOISE BOUCHARD
Présidente, Association pour la santé publique
du Québec

D^{re} MARCEL BOULANGER
Président, Conseil québécois sur le tabac et la santé

MARIO CHAMPAGNE
Responsable, Coalition Chaudière-Appalaches/Québec
pour la santé et contre le tabagisme

FRANÇOIS DAMPHOUSSE
Directeur, bureau du Québec, Association
pour les droits des non-fumeurs

LOUIS GAUVIN
Coordonnateur, Coalition québécoise
pour le contrôle du tabac

D^{re} FERNAND TURCOTTE
Professeur, faculté de médecine, Université Laval

Avec les milliards de dollars perdus depuis 1990, la contrebande du tabac représente probablement la plus importante fraude fiscale perpétrée au Québec au cours de ce siècle. À la lumière des informations rendues publiques au cours des derniers mois sur le rôle possible joué par les compagnies de tabac dans cette affaire, le gouvernement du Québec prévoit-il prendre des mesures pour tenter de recouvrer les revenus perdus à cause de la contrebande et la baisse des taxes? Tiendra-t-il également les compagnies de tabac responsables pour l'augmentation des dommages causés à la santé publique étant donné la hausse du tabagisme causée par la baisse des taxes, plus particulièrement chez les jeunes? Augmentera-t-il considérablement les taxes sur les produits du tabac afin de limiter au maximum et le plus rapidement possible ces dommages?

Les compagnies de tabac ont reconnu à maintes

reprises dans leurs rapports annuels d'actionnaires l'impact négatif d'une politique de taxation agressive sur leurs chiffres d'affaires. Compte tenu des antécédents des compagnies de tabac pour s'opposer à toute mesure de contrôle efficace du tabagisme, il n'est vraiment pas étonnant qu'elles auraient pu profiter de la contrebande afin de forcer les gouvernements à revoir cette politique.

Malheureusement, l'effet combiné de la contrebande et de la baisse des taxes a fait perdre à la collectivité québécoise plus de trois milliards de dollars en revenus depuis 1990. Une étude réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux montre également que le tabagisme a grimpé de 19 % à 38 % chez les jeunes du Québec depuis la baisse des taxes.

Bien que l'on rapportait à l'époque que le phénomène de la contrebande était particulièrement intense au Québec, il est alarmant de constater qu'aucune accusation n'a été portée à ce jour par le gouvernement du Québec, contre l'industrie du tabac ou l'un de ses dirigeants. Pourtant, les autorités américaines ont récemment condamné une filiale (Northern Brands International, le 22 décembre 1998) et un administrateur (Leslie Thompson, le 25 mars 1999) de la compagnie de tabac RJR Macdonald pour leur rôle dans la contrebande.

Plus récemment, des documents confidentiels rendus publics par la communauté de la santé ont révélé que la compagnie de tabac Imperial Tobacco a exporté ses produits aux États-Unis avec l'intention spécifique de les rendre disponibles aux réseaux de contrebandiers. Cette machination a même été publiquement confirmée par le président et chef de la direction d'Imperial Tobacco, Don Brown, au lendemain du dévoilement de ces documents.

Le gouvernement du Québec ne manque certainement pas d'options juridiques afin d'obtenir justice pour la présumée complicité qu'aurait démontrée les compagnies de tabac dans la contrebande.

Par exemple, une ancienne directrice de recherche sur les politiques policières au ministère du Solliciteur général du Canada a déjà proposé, durant la crise de la contrebande, que les gouvernements portent plainte contre les compagnies de tabac en vertu des dispositions du Code criminel contre la conspiration, la complicité et la possession de revenus dus à un crime (le Code criminel empêche essentiellement toute personne ou compagnie de profiter directement ou indirectement d'une activité criminelle).

Le gouvernement pourrait également suivre l'exemple de l'Ontario et poursuivre les manufacturiers concernés en passant par les États-Unis grâce aux dispositions de la loi RICO (Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act), dans le but de récupérer les revenus perdus.

Alors que le gouvernement du Québec vient de mener une campagne vigoureuse contre l'évasion fiscale et le travail au noir, comment peut-il continuer d'ignorer les supposés crimes économiques énormes qu'aurait commis l'industrie du tabac? Ne lance-t-il pas également un message dangereux à tous les autres citoyens corporatifs, sans lequel il est possible de le frauder en toute impunité de plusieurs milliards de dollars?

L'inaction du gouvernement encouragera sans aucun doute l'industrie à recourir davantage aux activités de ce genre pour s'opposer à toute nouvelle mesure efficace de contrôle du tabac. L'industrie a déjà soulevé la possibilité d'une recrudescence de la contrebande si les gouvernements obligeaient la mise en marché des produits du tabac dans des emballages neutres.

Il est insensé qu'on laisse l'industrie du tabac continuer à agir de la sorte. Le moment est venu pour le gouvernement du Québec de montrer qu'il ne revient pas aux manufacturiers de tabac de dicter nos politiques de taxation, surtout lorsqu'elles constituent également une mesure de santé publique.

IDÉES

Bombardements au Kosovo

À propagande, propagande et demie

GABRIEL-PIERRE
OUELLETTE

Dans son réquisitoire contre l'OTAN (*Le Devoir*, 4 mai 1999, page A7), Gina Stoiciu, professeure à l'Université du Québec à Montréal, passe sous silence la purification ethnique sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie et donne au lecteur l'image d'un Milosevic et d'une certaine Serbie qui seraient les victimes innocentes d'une fausse vertu guerrière.

Dès le début, l'auteur bombarde son lecteur d'événements-chocs, sans doute pour déclencher chez lui «l'hyperémotivité» et la «contamination émotionnelle» qu'elle reproche à la télévision. Elle met le Rwanda, l'Irak, la Roumanie, la Serbie et le Kosovo dans le même collimateur mythique que serait par essence l'image télévisuelle, une «construction mythologique des événements». Cette fable sur le mythe de l'écran a une part de réel qu'on ne peut nier, mais elle a aussi le défaut de renvoyer dans les limbes Ceausescu, les Tutsis, les Hutus, Saddam Hussein et Milosevic.

Mais l'auteur, devant la «surinformation», sait discerner le vrai du faux, et devant la «sous-information», elle sait discerner la «censure» et le «cafouillage»; si, dans cette «escalade de la violence, de la destruction et du désastre [...], il nous est impossible dorénavant de distinguer cause et effet», l'auteur, elle, réussit à débusquer les causes de tout ce mal: ce sont la télévision, l'OTAN et «la légende de l'intervention humanitaire»; elle n'est pas victime de cette «folie communicationnelle»; tout en laissant le «citoyen-consommateur» avec sa «bonne conscience», elle résiste à la «rhétorique gratifiante», car elle sait la dénoncer.

Cependant, elle ne dédaigne pas l'usage de quelques figures de rhétorique pour établir sa thèse: elle manie les triades de mots («logique destructrice, guerrière et belliqueuse»; «escalade de la violence, de la destruction et du désastre»); elle use et abuse de l'effet de répétition, entre autres avec le mot «humanitaire» pour en dénoncer l'utilisation paradoxale chez les autres,



REUTERS

Sans approuver dans tous ses détails l'opération que mènent actuellement les pays de l'OTAN, Gabriel-Pierre Ouellette «préfère accorder [sa] confiance à des porte-parole qui, chaque jour, essaient de répondre aux questions incessantes des journalistes du monde entier, plutôt qu'à un Milosevic souriant et muet devant ses bouquets de fleurs».

les auteurs de guerre. On devient saturé de son scandale permanent devant «la légende de l'intervention humanitaire», tout comme l'opinion publique que l'auteur imagine «enfermée par la saturation dans la compassion morale». Elle daignera accepter, j'espère, qu'on secoue à la fois le trop-plein de compassion et son scandale qui, à la fin, devient étouffant, pour enfin se tourner vers une justice, tout aussi aveugle et tragique qu'elle puisse être. Mais la justice est un mot trop volatil, trop brûlant pour qu'elle l'écrive, sauf pour ironiser sur cette «image juste» que nous aurions eue, par la télévision, de la fin des Ceausescu.

Elle préfère les pléonasmes usés de la «guerre meurtrière» et de la «compassion morale»; elle jettera même la confusion dans l'esprit du lecteur en l'assurant qu'il ne peut conclure qu'à la «confusion totale entre l'opération destructive des frappes aériennes et l'opération «Abri allié»», comme s'il ne pouvait faire la différence, d'une part, entre l'impact, pour la population serbe, d'un immeuble ou d'un pont détruit et, d'autre part, la signification d'une

tente de l'OTAN ou du Haut-Commissariat aux réfugiés pour des Kosovars que des forces paramilitaires serbes, et non canadiennes ou allemandes, ont sortis de leur chambre, de leurs livres, de leur cuisine, de leur maison, de leur rue, de leur quartier, de leur village, de leurs paysages.

Le discours de l'auteur me paraît plus clair, aussitôt après, quand elle parle d'une «logique destructrice ainsi cosmétisée et coiffée par la mission humanitaire»: il est vrai qu'on peut maquiller un crime en jouant par la suite le bon Samaritain auprès de sa victime ou, si elle est morte, auprès de son entourage, mais il ne peut y avoir de confusion si le crime est commis aux yeux de tous, à la télévision par exemple...

S'il faut dépouiller les frappes aériennes de leurs artifices moraux ou politiques pour en distinguer les causes et les effets, pourquoi l'auteur ne discute-t-elle pas des raisons premières qui les ont déclenchées? Selon elle, il s'agirait d'«anéantir Slobodan Milosevic», de lui «casser le dos», et elle cite, mais sans donner sa source, un ou des inconnus qui en font «le seul respon-

sable de cette mauvaise guerre»: aucune preuve, évidemment, pour appuyer cette thèse ni pour disculper le président serbe. Pourtant, elle se réfère au moins à six auteurs et elle met entre guillemets beaucoup d'expressions et de traits ironiques. Prise au jeu des citations, elle laisse même apparaître comme des extraits de textes officiels de l'OTAN des segments de phrase qui semblent, après vérification sur le site Internet de cette organisation, des interprétations personnelles ou peut-être des extraits d'entrevues télévisées; cela, sans doute, pour réduire la confusion...

Mais pourquoi ne cite-t-elle pas aussi, par exemple, la destruction de la bibliothèque de Sarajevo? Et la ville et les habitants de Sarajevo? Et le pont de Mostar? Et, tout récemment, les 45 villageois de Raçak? Et Vukovar, en 1991? Et Srebrenica? Et Slavko Curuvija, journaliste d'opposition à Belgrade, aurait-il été assassiné par les forces de l'OTAN? On pourrait ajouter à ce dossier l'«épuration ethnique» qu'ont subie les 300 000 Serbes en Krajina, ce qui était la conséquence d'une autre épuration dont les Bosniaques ont déjà enten-

du parler...

Ces faits, il me semble, formeraient une chaîne assez vive de causes et d'effets.

Toutefois, une citation peut avoir un effet imprévu. L'auteur cite un article d'Edgar Morin, paru dans *Le Monde* du vendredi 23 avril 1999, où le sociologue plaide entre autres pour une intervention terrestre «rapide et puissante» au Kosovo, tout en concluant que «le gâchis est irrémédiable» de quelque côté qu'on examine la situation. Il écrit dans le sixième paragraphe: «Ainsi la guerre est menée dans l'ignorance de la réalité que constitue la psychologie d'une nation héroïque qui puise dans sa conscience historique de nation martyre, depuis 1389 jusqu'aux deux guerres mondiales, l'inconscience d'être devenue une nation bourreau.» Mme Stoiciu, sans donner la référence, utilise cet article pour appuyer sa thèse en écrivant que le peuple serbe «ne peut pas ne pas se sentir, comme le remarquait dernièrement Edgar Morin, une nation héroïque qui puise sa conscience historique [...] dans l'inconscience d'être une nation bourreau». Même si la préposition «dans», curieusement, a été retirée à la conscience et placée devant l'inconscience, il y a dans cette citation l'implacable constatation selon laquelle les Serbes sont inconscients d'être une nation bourreau. L'auteur est-elle consciente du mot «inconscience»?

Pour ma part, sans approuver dans tous ses détails l'opération que mènent actuellement les pays de l'OTAN, je préfère accorder ma confiance, toute prudente qu'elle soit, à des porte-parole qui, chaque jour, essaient de répondre aux questions incessantes des journalistes du monde entier, plutôt qu'à un Milosevic souriant et muet devant ses bouquets de fleurs ou à son épouse qui, dernièrement à CBS, acceptait pour la première fois, disait-elle, de se présenter à la télévision pour témoigner de sa solidarité pour son peuple, tout en niant tout ce que j'ai lu sur les exactions des Serbes depuis dix ans.

En somme, et tout en sachant bien que comparaison n'est pas raison, notre situation n'est-elle pas plus «simple» que celle faite aux pacifistes des années 30 qui, malgré le peu d'information qu'ils possédaient, surtout au début, ont dû, pour plusieurs d'entre eux, reconnaître la justesse de la cause républicaine, même s'ils s'étaient juré après la Grande Guerre que plus jamais il n'y aurait de guerre acceptable?

Publicité à l'université

J'avalera
ma
pilule...
avec
du Pepsi

VÉRONIQUE DION

Étudiante en sciences politiques
Université LavalLAURENCE BRUNELLE
CÔTÉÉtudiante en histoire de l'art
Université Laval

Quand j'étais petite, mon père m'interdisait de boire du Pepsi... pour la santé. Maintenant, je suis grande, l'université m'interdit de boire autre chose que du Pepsi... pour l'argent.

Quand j'étais petite, ma mère me racontait la légende de la jeune fille qui vend son âme au diable pour danser le samedi soir. Maintenant, je suis grande, et l'université vend mon âme à Pepsi pour que j'aie une éducation de qualité. Dieu que je suis exigeante!

Une étudiante en théâtre: je dois préparer mon stage pour un de mes cours: une animation pour un party de bureau chez GM.

Un étudiant en biologie: je fais une recherche sur la biodiversité, subventionnée par Monsanto.

Un étudiant en psychologie: j'ai un travail à faire sur l'impact de Ronald McDonald sur l'imaginaire des enfants.

Une révolutionnaire: il faut faire quelque chose! Allons en parler devant un Pepsi.

J'exagère un peu. À peine. Vendre un contrat d'exclusivité à Pepsi ou à Coke est un engagement qui coûte beaucoup plus cher que les dix millions qu'il rapporte. À chaque fois que je choisis un produit, je fais un choix politique. Choisir Pepsi, c'est légitimer et cautionner les actions de la multinationale. Je ne vais pas jusqu'à vous proposer un boycottage généralisé: le *lifestyle politics* a ses limites, j'en conviens. Mais c'est un autre débat.

Le problème survient quand une institution fait le choix pour des milliers d'étudiants. Non seulement l'université ne nous apprend plus à penser, voilà qu'elle pense pour nous. Qu'un aréna, un restaurant, un garage signe un contrat avec Pepsi, passe encore. Mais que l'université, qui se targue d'être un lieu de partage des savoirs, que l'université, qui se gargarise de la notion d'intellectuels dissidents, signe un contrat avec Pepsi, c'est...

À moins que l'université ne soit plus qu'un centre commercial? Alors, ça change tout... Je ne suis peut-être qu'une cliente qui magasine mes cours pour réussir à m'offrir un avenir préfabriqué. Après tout... oui oui, j'avalera ma pilule... avec du Pepsi.

Vous trouverez peut-être l'argument économique plus frappant. Imaginez ce qu'il en coûtera à notre merveilleux système de santé, dans dix ans, quand le nombre de personnes obèses aura doublé! Parfois, j'ai une vision d'horreur. Je me vois en train de siroter mon Pepsi entre deux affiches, payées par le gouvernement du Canada, me suppliant d'arrêter de fumer: c'est mauvais pour la santé.

Pepsi devrait ajouter une clause à son contrat: les fontaines d'eau lui font une concurrence déloyale. À moins que... Si on privatisait l'eau?

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 7000 signes (y compris les espaces) ou 1000 mots.

Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur.

Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

La Déclaration de Hull

La démocratie aux mains sales

Nous sommes nombreux à vouloir agir et à refuser
que d'autres agissent en notre nom mais dans leur intérêt

Déclaration adoptée par
les 450 participants aux Journées
sociales de Hull, le 9 mai 1999

Nous sommes les témoins d'un réveil démocratique dont la source se trouve dans l'espérance, cet espace entre le projet auquel nous travaillons de toutes nos forces et le réel, un réel que nous refusons et que nous voulons transformer.

Nous sommes les témoins d'un réveil démocratique qui réussit à prendre forme, en dépit des immenses obstacles dressés sur son chemin. En dépit, surtout, de ces formidables moyens entre les mains des puissances de l'argent. Sans compter cette influence de tous les instants exercée par tous les technocrates patentés dont les concepts abstraits et les schémas préconçus tiennent lieu d'analyse du réel. Ce sont là des armes souvent utilisées de manière sournoise, dans des opérations obliques, pour amener la citoyenne et le citoyen à se décharger de cette responsabilité première qui consiste à s'occuper de ses propres affaires et de celles de sa communauté.

Mais nous ne sommes pas dupes: nous sommes nombreux à vouloir agir et à refuser que d'autres agissent en notre nom, mais dans leur intérêt. Plusieurs personnes, des milieux populaires, institutionnels et chrétiens, ont réaffirmé ici, à Hull, qu'elles ne veulent pas être des

spectateurs des décisions qui les concernent. Ces personnes veulent devenir des acteurs, alors que tout un système veut les réduire au rôle tellement plus inoffensif de clients. Les débats de ces journées ont donné tout son sens au thème des quatre-vingt Journées sociales du Québec: «A nous le politique, donner des mains à l'espérance».

Investir le politique

Quand ces personnes découvrent qu'elles ont un pouvoir, qui est celui de prendre la parole pour intervenir, pour mettre sur pied des projets, pour dénoncer, pour faire avancer les choses, avec d'autres, pour aller chercher des alliés dans le milieu et en dehors, pour négocier des changements, alors s'installe l'espérance. Chaque fois que des hommes et des femmes se regroupent dans une action commune en vue d'améliorer l'avenir de la collectivité, ce sont des mains qu'on donne à l'espérance. À Hull, nous avons vu des mains se nouer et grandir l'espérance.

Des décideurs financiers, relayés par des pouvoirs politiques qui ont abdiqué leurs responsabilités à l'égard de la majorité, agitent devant le peuple le spectre de la mondialisation et de l'inéluctable compétitivité. Le procédé s'inspire des anciens sorciers, qui endormaient les résistances avec leurs gris-gris. Mais les participantes et les participants des Journées sociales de Hull voient clair dans ces manœuvres et affir-

ment avec force que le politique doit être investi par celles et ceux qui sont les premiers touchés par les décisions qui se prennent. À cet égard, nous espérons que la rencontre de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra à Montréal au début de juin acceptera de poser des jalons pour civiliser les activités du grand capital financier.

Mais il nous faut être à l'écoute du terrain en étant complices de ceux et celles qui sont les plus fragiles, continuer d'être attentifs à tous les signaux qu'ils envoient si nous voulons reconnaître ce qui est en train de naître.

Nous avons déjà une bonne expertise dans l'analyse des situations et dans l'effort communautaire pour réaliser un projet. C'est ce qu'ont révélé les expériences menées aux quatre coins du Québec et qui ont été soumises à notre réflexion collective.

Mais nous connaissons des difficultés à reformuler nos projets pour tenir compte des gens et des institutions. Nous avons aussi à dépasser le court terme, à évacuer la crainte des compromis parfois nécessaires et à situer nos projets dans une perspective de développement solidaire.

Des questions
qui traversent les siècles

Nous croyons que tous nos efforts s'inscrivent dans un parcours vers le politique, un parcours qui n'est cependant jamais achevé; ces

efforts témoignent en effet du sens à donner à notre désir de vivre ensemble.

Pour nous, travailler à tisser et retisser des liens avec les gens constitue une façon privilégiée de régénérer notre société. Travailler avec tous les réseaux à changer des situations et à les situer dans une trajectoire plus longue nous permet de chercher, avec les autres, des liens susceptibles d'unir le plus grand nombre et de réinventer ainsi un bien commun.

Les exigences que nous posons, nous nous les posons d'abord à nous-mêmes. Car une interpellation demeure, qui poursuit depuis des siècles celles et ceux qui veulent agir: et toi, qu'as-tu fait de ton frère?

Et encore, cette autre question qui revient sans cesse, qui éclate sur les trottoirs, qui s'imprime dans la douleur d'un téléjournal, qui jaillit dans la poussière des villes et la solitude des campagnes: et vous, qui dites-vous que je suis?

Sauvez-vous me voir dans ce chômeur épuisé qui désespère? Me reconnaître dans cette femme seule avec ses enfants à nourrir? M'aimer dans cet exclu de la table des riches? Saisir mon visage dans cette assistante sociale qu'on culpabilise? Ou encore dans ce cortège tragique de réfugiés anonymes qui errent dans tous les coins du monde? Ou dans ces populations déjà démunies et maintenant rendues exsangues par les jeux financiers?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (editorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Julie Tremblay, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PROMOTION ET LE TIRAGE Martine Aubrey (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EATON

SUITE DE LA PAGE 1

leur intérêt à l'endroit d'une transaction éventuelle. Ces demandes ont amené le conseil à conclure qu'un examen attentif des options stratégiques s'imposait», a souligné M. Ballantyne.

Le président d'Eaton n'est pas sans faire référence, ici, aux rumeurs qui circulent depuis plusieurs mois selon lesquelles des acheteurs auraient frappé à la porte de l'entreprise, s'enquérant de la disponibilité de certains éléments. Parmi les noms qui avaient alors circulé, on retrouve Sears Canada, l'américaine Federated Department Stores et Les Boutiques San Francisco. Les noms de Holt Renfrew et de La Baie d'Hudson ont également apparu dans la liste. Deux de ces prétendants ont déjà manifesté publiquement leur intérêt, les autres s'accrochant à un démenti. Ainsi, Sears a déjà indiqué convoiter entre 10 et 12 des 64 magasins Eaton. San Francisco a également mentionné qu'elle convoitait certains magasins.

Sur ses 64 magasins, Eaton en exploite neuf au Québec, dont cet édifice, centenaire, du centre-ville de Montréal, qui a bénéficié d'une «remise en forme» de 20 millions de dollars.

Par son geste d'hier, qui vise à offrir Eaton en tout ou en partie, le détaillant de 130 ans pourrait vouloir lancer un mouvement de surenchères. Mais M. Ballantyne a pris soin d'ajouter qu'«il est beaucoup trop tôt pour prédire l'issue de cet examen par le comité spécial et qu'il est d'ailleurs impossible de garantir que ce processus aboutira à une transaction».

«C'est le moment idéal pour mettre la compagnie aux enchères et cesser de tourner autour du pot», a commenté l'analyste Richard Talbot, de Thomas Consultants International. «Il n'y a plus aucune confiance en ce nom. Il n'y a plus d'image, vraiment.»

Après s'être placée sous la protection des tribunaux en 1997, Eaton est ressortie de cette procédure avec une vingtaine de magasins et 1500 employés de moins. Elle s'est engagée dans un programme de restructuration de 419 millions avec l'appui de ses créanciers, reposant sur un prêt de 200 millions consenti par General Electric Capital et la Banque Royale. Le tout a été suivi d'une émission publique d'actions de 175 millions, au prix unitaire de 15 \$ l'action. Après avoir dépassé momentanément les 16 \$, l'action a dégringolé depuis pour toucher un creux de 1,90 \$ en mars dernier. Elle est remontée hier aux alentours de 4,25 \$ sous l'effet des rumeurs de vente.

La déconfiture boursière a été accompagnée par la démission, en novembre dernier, du président d'Eaton, George Kosich, recruté chez La Baie et appelé en sauveur dans l'opération visant à sortir Eaton de son gouffre financier. Cette démission est survenue après qu'Eaton a accumulé les contre-performances, dont une perte de 72 millions en 1998 qui faisait suite à celle de 155 millions en 1997. Pourtant, les prévisions initiales pour 1998 faisaient ressortir un bénéfice net de 58 millions, révisé à 26 millions après la clôture de l'émission publique. Et au premier trimestre de 1999, la perte se chiffrait à 17,9 millions.

Alors qu'un scénario d'achat, en totalité, d'Eaton semble difficile en raison des engagements de l'entreprise envers ses fournisseurs, ses créanciers et ses locataires, la vente d'éléments d'actif ne serait toutefois pas à écarter, selon les analystes. Il est estimé que les biens immobiliers de la compagnie valent environ 75 millions, ce qui signifierait que chacune des 23,5 millions d'actions vaudrait au moins 3,19 \$.

Avec Reuters

Les amis des Kosovars

(Le Devoir) — Quelques familles réfugiées du Kosovo sont arrivées à Montréal et ont besoin d'aide pour trouver un logement, s'orienter dans la ville, apprendre le français ou avoir quelqu'un à qui se confier. Daniel et Archa Racine ont mis sur pied le Cercle des amis des Kosovars afin de créer un réseau de bénévoles disposés à venir en aide à ces réfugiés. Les personnes intéressées peuvent joindre M. et Mme Racine au téléphone [(514) 254-0023 ou 254-8609] ou par courriel (intertra@videotron.ca). Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada offre également un service téléphonique à toute personne qui désire offrir son aide aux réfugiés kosovars (1 800 597-9077).

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SUITE DE LA PAGE 1

Qualifiant de «*bon journal*» le quotidien *El Universal*, le premier ministre Bouchard a trouvé cette idée «*intéressante*» hier en fin d'après-midi en insistant sur la réalité voulant que «*les gouvernements régionaux jouent un rôle de plus en plus important*» sur le plan international en raison de la force économique qu'ils représentent.

À la suite d'une rencontre avec le gouverneur de l'État de Mexico, Cesar Camacho Quiroz, qui a parlé du Québec en tant que «*pays admiré*» et «*gouvernement autonome et pleinement responsable*», M. Bouchard a souligné qu'il existe déjà selon lui une instance permettant les échanges entre parlementaires qui pourrait servir à l'ALENA, soit la Conférence parlementaire des Amériques (COPA), créée à Québec en 1997.

«*Il s'agirait que le gouvernement fédéral décide de ne pas s'attaquer à l'existence de la COPA, qu'il continue d'y participer pour que nous puissions disposer d'un lieu de rencontre.*»

M. Bouchard et l'ambassadeur du Canada au Mexique, Stanley Gooch, ont tous les deux refusé de revenir sur la controverse canadienne ayant privé le premier ministre québécois d'un entretien avec le président mexicain Er-

nesto Zedillo. Hier matin, visiblement mal à l'aise, M. Gooch n'a pas voulu commenter l'éditorial d'*El Universal*, qu'il n'avait pas lu. Il a toutefois réitéré la position de son ambassade sur la polémique Québec-Ottawa.

«*Nous avons eu la visite du premier ministre d'Alberta cette année et du premier ministre du Manitoba l'année passée. Ils n'ont pas vu le président du Mexique. C'est la pratique canadienne.*»

À ce sujet, le quotidien *El Universal* s'est montré intraitable envers la politique du gouvernement fédéral. Revenant sur le «*scandale considérable*» canadien sur le rendez-vous manqué entre MM. Zedillo et Bouchard, l'éditorialiste mexicain souligne qu'Ottawa s'est «*complètement trompé*» sur le fait que le président du Mexique ne reçoit pas les gouverneurs étrangers.

«*Le gouvernement canadien a paru très mal préparé devant l'opinion publique de son pays. Le prétexte qu'a trouvé le gouvernement d'Ottawa pour ne pas demander de rencontre a été que le président Zedillo était à l'extérieur du pays, ce qui est vrai. Mais, ô ironie, le chef d'État mexicain voyage en Californie pour rencontrer un gouverneur comme Bouchard, le gouverneur de Californie Gray Davis. [...] Non seulement le président mexicain reçoit-il des gouverneurs, mais il les visite.*»

MEXIQUE

Fort bien renseigné sur le Canada et le Québec, de toute évidence, l'éditorialiste d'*El Universal*, un quotidien dont le tirage est de 175 000 exemplaires, indique que la querelle Québec-Ottawa s'inscrit dans le débat sur la «séparation» éventuelle du Québec du Canada. Il souligne également le fait que le Québec ouvre depuis une vingtaine d'années des bureaux à l'étranger qui agissent comme de «quasi-ambassades», notamment en France où le Québec jouit d'un statut particulier.

En fin de journée hier, le cabinet du premier ministre faisait savoir à la presse que le président Zedillo avait démontré sa bonne foi dans toute cette histoire en mettant à la disposition de M. Bouchard son hélicoptère personnel avant de faciliter son déplacement vers Toluca où il prononcerait un discours devant le congrès de l'État de Mexico en fin d'après-midi. Devant ces élus mexicains, M. Bouchard est d'ailleurs revenu sur l'importance de l'existence de la COPA.

«*Le Québec joue un rôle de leader dans cette organisation, car nous pensons que les parlementaires des États nationaux et provinciaux doivent avoir voix au chapitre dans l'intégration des Amériques. [...] Nous sommes heureux de voir la capitale québécoise devenir un carrefour international de la démocratie et des Amériques.*»

CANAL

SUITE DE LA PAGE 1

profitent eux-mêmes de détournements. Un tel manège inclut manifestement, précise M. Lengellé, les «*transferts*» possibles d'eau en passant par des bassins transfrontaliers, comme celui du GRAND Canal, un mégaprojet beaucoup plus important encore que tous ceux d'Hydro-Québec à la Baie-James. Même si la plupart croyaient ce projet mort et enterré, son concepteur en faisait encore la promotion en 1993 devant le Ryerson Institute de Toronto. Tom Kierans a été invité à le présenter à nouveau l'automne prochain à l'occasion d'une conférence au prestigieux Massachusetts Institute of Technology (MIT), organisée par la International Macro-Engineering Association.

L'acronyme GRAND signifie «*great recycling and northern development*». L'idée du GRAND Canal a été lancée dans les années 30 par l'ingénieur montréalais Tom Kierans, qui vit aujourd'hui à Terre-Neuve.

Ce projet exigerait d'isoler d'abord par une digue de 160 kilomètres les eaux de la baie James de celles de la baie d'Hudson, les deux dernières mers vierges de toute installation industrielle de la planète.

Les 13,6 millions de litres d'eau à la seconde qui s'écoulent actuellement des rivières québécoises, ontariennes et manitobaines du bassin versant de la baie James rempliraient ainsi progressivement ce lac artificiel, grand comme une mer, avec leurs eaux douces, chassant au moyen de vannes son eau salée vers la baie d'Hudson.

L'eau douce du futur lac James serait ensuite remontée vers la rivière des Outaouais par une série de canaux et de tuyaux répartis sur 257 kilomètres, ce qui nécessiterait de la faire s'élever sur 290 mètres, soit près de 1000 pieds, pour qu'elle puisse ensuite se déverser vers le lac Supérieur.

Joint hier à Terre-Neuve, Tom Kierans a précisé que ces dernières évaluations chiffrent à 30 000 mégawatts d'électricité, soit l'équivalent de toute la production hydroélectrique actuelle du Québec, l'énergie nécessaire au pompage des eaux de la baie James vers les Grands Lacs.

Le débit des pompes pourrait atteindre 2250 mètres cubes à la seconde, soit l'équivalent du tiers du débit moyen du Saint-Laurent. L'électricité des pompes proviendrait de cinq ou six centrales nucléaires enfouies sous terre, prévoit la principale variante de ce projet, ce qui explique l'intérêt constant d'Energie atomique du Canada à son endroit. Mais, a précisé Tom Kierans hier, «*on pourrait trouver d'autres sources d'énergie*», qu'il n'a pas identifiées.

Le projet du GRAND Canal coûterait, selon M. Kierans, quelque «*100 milliards de dollars*».

Le concepteur du GRAND Canal aime bien rappeler qu'un chercheur de McGill, M. J. Dunbar, a avancé l'hypothèse selon laquelle il y aurait trop d'eau dans la baie James. Sous cet angle, le GRAND Canal corrigerait cette erreur de la nature, qui limite en somme sa productivité biologique.

L'ancien premier ministre libéral Robert Bourassa avait consacré un chapitre louangeur au projet dans son livre *L'Energie du Nord*, qui annonçait la phase II du développement hydroélectrique de la Baie-James. M. Bourassa, comme le

concepteur du GRAND Canal, insistait sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'un «*détournement*» mais bien d'un «*recyclage*» d'eaux douces puisqu'elles resteraient, somme toute, au Canada! Il reconnaissait tout de même qu'une partie de l'eau filerait aux États-Unis. Une bien meilleure fin, écrivait-il, pour de l'eau «*qui irait autrement se perdre dans la mer*».

La CMI se penchera aussi sur le projet du canal de Chicago. Ce projet exporterait l'eau du lac Supérieur, sans apports compensatoires comme dans le cas du GRAND Canal, via le bassin du Mississippi jusqu'au centre des États-Unis afin de recharger la nappe souterraine Ogallala. Cette nappe, pompée depuis trois générations par les fermiers de quatre États américains, a été abaissée de plus de 15 mètres en moyenne, et compte tenu de sa surexploitation constante, sa recharge serait impossible sans des apports extérieurs massifs.

Est-ce que la CMI est en train de ressusciter en catimini des mégaprojets de détournement de cours d'eau au moment où Ottawa joue au dur sur cette question en demandant aux provinces canadiennes de légiférer d'urgence pour empêcher que leurs rivières deviennent des objets de commerce en vertu de l'ALENA?

«*Pas du tout*, répond le porte-parole de la CMI, *mais ces projets font partie du dossier historique et il y a des gens qui nous disent qu'on ne peut les passer sous silence.*»

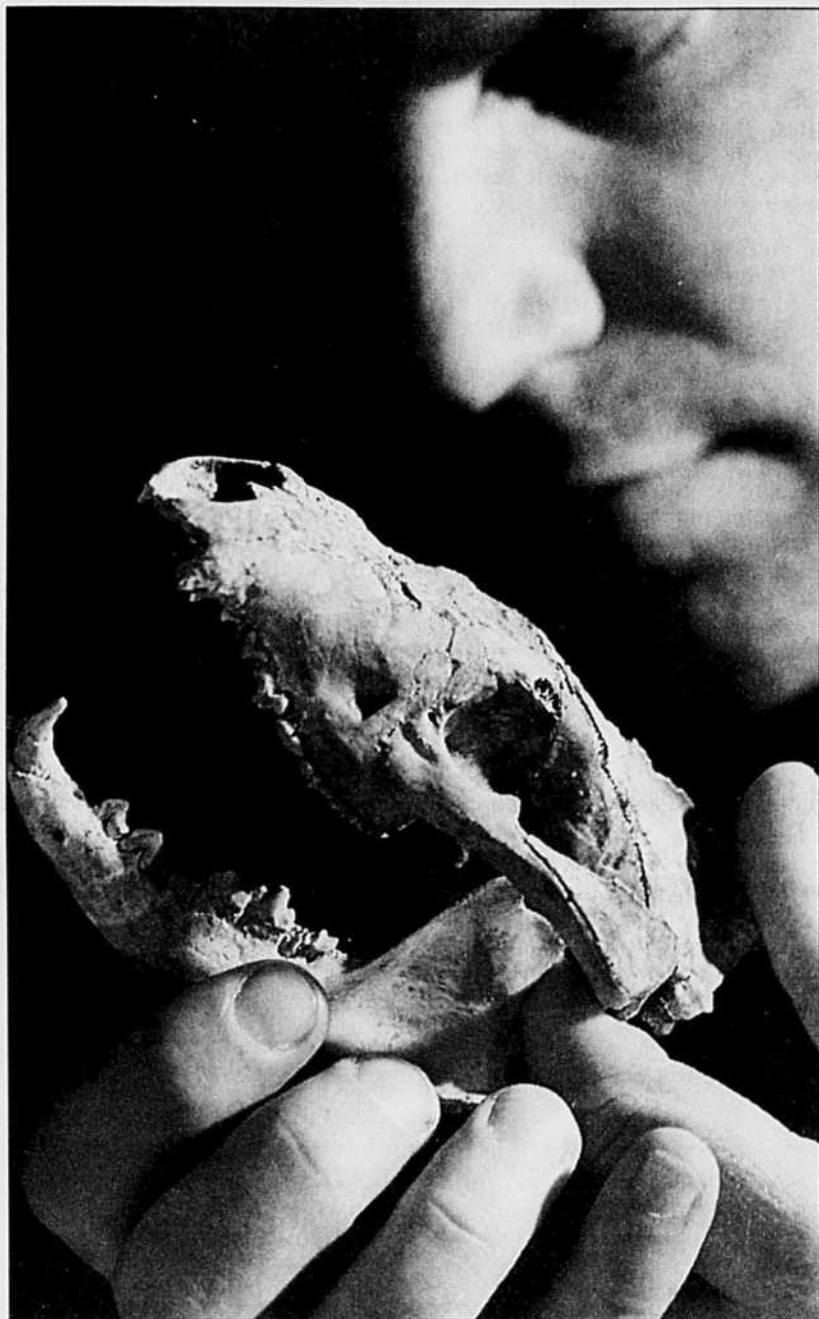
M. Lengellé ajoute que c'est aussi une question de réalisme: «*Si des milliers d'Américains en sont rendus un jour à se faire rationner en eau, le projet du GRAND Canal prendra moins de temps que Jésus-Christ à ressusciter!*»

Pour l'instant, précise-t-il, la CMI va se contenter de «*consulter les gouvernements sur la faisabilité de ces différents projets avant d'aller plus loin*».

Quant au concepteur du GRAND Canal, il est aujourd'hui à la retraite, mais malgré ses 86 ans, il continue d'en faire la promotion. La GRAND Canal Co., fondée dans les années 60, est toujours là, dit-il, mais inactive juridiquement. Elle a été présidée dans le passé par Louis Desmarais, le frère du financier qui contrôle Power Corporation. Selon M. Kierans, Paul Desmarais s'est toujours dit d'avis que le projet était «*prématuré*» mais qu'il aurait sa place un jour.

En 1987, au congrès de l'Association québécoise des techniques de l'eau, l'écologue Robert Milko, un chercheur fédéral, soutenait que le GRAND Canal déstabiliserait le climat et les équilibres naturels de tout l'est du continent nord-américain. Le projet, à son avis, réduirait aussi la production de phytoplancton dans la baie James, une nourriture abondante qui contourne le Labrador au profit des poissons des mers nordiques. Un tel projet, ajoutait le chercheur, pourrait provoquer un refroidissement des régions nordiques du Québec, qui affecterait les oiseaux migrateurs de cette région. James Linton, de l'Académie Rawson des sciences de l'eau à Ottawa, pense lui aussi que le projet pourrait perturber les écosystèmes de tout le Nord canadien et de l'Arctique.

Parmi les actionnaires de la GRAND Canal Co., on retrouvait dans les années 80 la société américaine Bechtel, la société UMA de Winnipeg et deux firmes d'ingénierie de Montréal, SNC (avant l'achat de Lavalin) et Rousseau, Sau-



REUTERS

LE PALÉONTOLOGUE Stephen Loroie tient précieusement dans ses mains une mâchoire d'une espèce de loup vieille de 17 millions d'années à l'université de New South Wales à Sydney en Australie. La découverte, survenue près du mont Isa dans le nord du Queensland, révèle un animal relativement proche du tigre de Tasmanie dont l'extinction remonte à 1936. Les restes fossilisés nous apprennent également que l'Australie était probablement peuplée par de gros carnivores et non par des petits végétariens comme on l'a d'abord cru...

Payette: nouveau retard

(PC) Le départ de la mission de Julie Payette a encore été retardé de quelques jours. Le décollage n'aura pas lieu avant le 30 mai, a indiqué l'Agence spatiale canadienne hier. A venir jusqu'à hier après-midi, on parlait du 27 mai. Il est même fort possible que le lancement ait lieu

quelques jours après le 30 mai, puisque la Nasa procède rarement à des décollages durant les fins de semaines. À l'origine, Discovery devait décoller le 20 mai. C'est encore une question de sécurité qui justifie ce délai. Il faut compléter les tests sur le réservoir externe de la navette.

SUITE DE LA PAGE 1

détestent et veulent le détruire. À chacun de choisir son camp.»

Guillotiné

Première exécution capitale à laquelle il m'a été donné d'assister cette année: j'ai nommé la projection du film de Bruno Dumont, *L'Humanité*. Précisons d'abord que les mises à mort à Cannes sont généralement réservées aux films français (les autres ratages se font démolir par la critique mais sans effusion de sang sur la place publique). Avec les siens, pas de quartier: on rétablit le fouet et la guillotine. *L'Humanité* est un film dramatique? Qu'à cela ne tienne! Fous rires hystériques de la gent journalistique durant l'interminable projection (deux heures et demie), gloussements interpestifs aux moments les plus sombres et huées pour l'hallali final. La totale, comme on dit ici. J'ai raté la conférence de presse du condamné, mais c'est mieux ainsi. Sans doute ne restait-il que des débris sanguinolents après décollation du pauvre Bruno Dumont.

J'avoue que le film en question est un gâteau indigeste qui reste sur l'estomac. La chose paraît d'autant plus étonnante que ce second long métrage a été réalisé avec les mêmes ingrédients que le pre-

mier, si réussi, *La Vie de Jésus*. qui fit sensation à Cannes il y a deux ans: acteurs non professionnels, regard sans complaisance sur les habitants d'une petite ville des Flandres, cinéma social et engagé qui prétend recréer la vie de province dans toute son horreur morne. Comme quoi les mêmes causes ne produisent pas toujours les mêmes effets. Là où les personnages de *La Vie de Jésus* étaient expliqués et le dénouement final logique, dans *L'Humanité*, on nage dans le flou. Meurtre et viol d'une fillette, enquête d'un policier solitaire, malheureux et demeuré (Emmanuel Schotté), comportements souvent incompréhensibles du héros et de ses comparses. Le film met en scène de complets abrutis qui ne parviennent jamais à dépasser le stade de la caricature. Et je vous épargne la description des scènes de baise, vraiment peu ragou-

tantes. Mauvais acteurs et plans interminables, scénario plein de trous. Lourde, cette *Humanité* dont le titre lui-même traduit la prétention du projet de l'auteur à créer une sorte de bon sauvage confronté au problème du mal. Vaste programme et échec cuisant.

Soporifique s'est également révélé *Love Will Tear Us Apart* du cinéaste hongkongais Yu Lik Wai, film si ennuyeux que je n'ai rien à dire à son sujet, sinon que cette histoire de parias de la Chine populaire atterris à Hong-Kong entre bords crasseux et appartements sinistres, avec une esthétique *destroy* et des personnages sans relief, assoupit ferme.

Désolée de n'être guère plus inspirée par le film canadien *The Five Senses* de Jeremy Podeswa, présenté hier à la Quinzaine des réalisateurs. Sorte de chant choral orchestré autour de la disparition d'une fillette, le film, sagement

Susan Sarandon et Tim Robbins

réalisé et sans failles majeures mais en une lignée très sous-Egoyan, pêche par manque d'originalité, torontois à la puissance dix avec les clichés d'usage. Décidément, le Canada n'a pas ébloui sur la Croisette, où même le film d'Atom en a déçu plus d'un (*Libé* entre autres, très négatif). On se console en se disant que ce n'est guère brillant pour les réalisateurs français non plus. Le Carax et le Dumont ont fait patate en compétition et seul le Ruiz garde la tête hors de l'eau jusqu'à maintenant (sans faire l'unanimité autour de lui). Du côté d'Unifrance, qui faisait lundi son cinquantième anniversaire en une réception monstre au Palm Beach — grand dîner et tralala, 3000 invités au party, la totale la aussi —, on soupire devant la performance nationale des poullains de la course tout en demeurant philosophe. Cinquante ans d'éreintements divers au palais donnent l'habitude du ring et du cirque. Et vogue le navire cannois. Demain est un autre jour.

